

# LA TRIBUNE LYONNAISE,

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire  
des Travaillleurs.

RÉDACTEUR EN CHEF : LE CITOYEN MARIUS CHASTAING.



Les échanges de journaux doivent être adressés au Rédacteur, rue Saint-Jean, 53, au 2e.

6 f. par an, 1 f. en sus pour les départements; 2 f. à l'étranger.

LE BUREAU DU JOURNAL est rue de la Liberté, 20, chez le cit. Devert, homme de lettres.

1<sup>er</sup> JANVIER 1850.

La première heure de la cinquantième année du 19<sup>e</sup> siècle va sonner ! *Fugit irreparabile tempus.* Tandis que le pendule oscille encore, jetons un regard rapide sur ces 365 jours, écoulés sans qu'un instant de gloire ou de bonheur puisse les faire regretter.

Vouée tout entière à la réaction, contre laquelle lutte notre jeune République, l'année qui vient de finir a été stérile. Il est vrai de dire qu'elle n'avait donné aucune espérance; nous n'attendions d'elle ni plus ni moins. Sa naissance n'avait éveillé aucune sympathie; elle meurt comme elle a vécu; elle a vécu comme elle était née. Toutefois, la démocratie a fait des progrès réels malgré, et nous dirons même, à cause des échecs qu'elle a subis. Ce n'est qu'au feu du creuset que l'or s'épure; ce n'est qu'au milieu des épreuves que la foi grandit. Or, la République a subi, en France même, des épreuves douloureuses; mais elle en est sortie plus vivace que jamais; telle est la loi du progrès.

La Hongrie, l'Italie, l'Allemagne ont succombé. Un sang généreux a coulé, hier dans la bataille, aujourd'hui sur l'échafaud; mais par là ces contrées ont satisfait à la loi fatale du sacrifice et du dévouement. Maintenant que le sol a été profondément labouré, l'idée révolutionnaire va germer, et un jour prochain une riche moisson surgira des sillons ensanglantés par les rois. Jamais ces derniers n'ont été plus près de leur chute que depuis le jour où, foulant aux pieds les droits des peuples, ils sont rentrés dans leurs capitales teintes du sang de leurs habitants. Nous espérons donc le triomphe de la cause sainte à laquelle nous avons consacré notre vie; mais le cœur de tout homme honnête qui prévoit l'avenir, doit être rempli de tristesse. L'aristocratie, ivre de son triomphe éphémère, ne voit pas que, pendant l'année qui vient de finir, elle a accumulé sur sa tête une montagne de haine; il en sortira une vengeance implacable dont l'humanité aura à gémir; car, tôt ou tard, l'aristocratie succombera sous l'arrêt de la malédiction divine. L'aristocratie ne le voit pas, mais nous le voyons pour elle, et nous aurions voulu lui épargner tous les maux que son aveuglement prépare. Il nous suffisait à nous, Républicains, qu'elle cessât son existence anormale aujourd'hui; nous voulions adoucir l'amertume de son agonie; c'est elle qui n'a pas voulu. Elle prétend remonter le torrent qui l'entraîne, et chaque effort qu'elle fait précipite sa ruine. Non, elle ne se doute pas qu'en se cramponnant à la société, elle commet le crime d'associer cette dernière à son naufrage. La République, on l'a cependant dit assez haut, est la seule ancre de salut pour tous ceux qu'un intérêt quelconque rattache à un passé vermoulu. Otez la République, resterez une monarchie qu'elle qu'elle soit, et six mois, un an, deux ans, dix ans après, si l'on veut, on se réveillera au glas lugubre du tocsin sonnante LA JAQUERIE; on sera en face d'une MONTAGNE SOCIALISTE, disant à son tour : *La faux ne discute pas avec l'ivraie!* En élevant la voix, nous remplissons un devoir sacré. Aurons-nous le sort de Cassandre prédisant la mort d'Iliou! C'est possible. *Quos vult perdere Jupiter amentat.* Que les destins s'accomplissent! Prévoir les événements, ce n'est ni les désirer, ni les faire arriver. La prophétesse incompressible, en se taisant, n'eût pas retardé la chute de la ville de Priam; en nous taisant, nous n'empêcherions pas davantage le socialisme d'arriver que ceux qui conseillaient des réformes, pour éviter une révolution, n'ont empêché celle-ci de s'opérer au jour marqué par la Providence. Mais au moins on se souviendra que les avertissements n'ont pas plus manqué de notre part à la réaction qu'à la démagogie, et il nous restera à

dire en nous voilant la face : *Laissez passer la justice de Dieu!*

Et maintenant l'heure a sonné : montre-toi sur l'horizon, année 1850! Fatale ou bienfaisante, nous l'acceptons; car il faut, Seigneur! que la volonté se fasse sur la terre comme dans les cieux.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Elle poursuit sa marche rétrograde, sans se douter que, chaque jour, elle creuse plus profondément l'abîme dans lequel la société toute entière périra, si le grand protecteur de la démocratie, Dieu, qui lui a donné naissance, ne sauve la République des attentats de ses aveugles ennemis.

Le citoyen Charras avait fait une proposition pour la vente des diamants de la Couronne; elle a été rejetée (29 novembre) par 439 voix contre 187. Il a été plus heureux dans sa proposition pour que les nominations dans la Légion d'Honneur soient insérées au *Moniteur*; elle a été adoptée (4 décembre) à une forte majorité. Il est vrai que cela n'a pas arrêté le président de la République, et la prodigalité continue; on se borne à rélater des services insignifiants, voire même l'ancienneté des fonctions, comme si cela pouvait être un titre sérieux. Il n'y a qu'un remède selon nous, remède énergique, et qui rendrait à cette institution l'importance qu'elle a perdue; ce serait de faire voter l'Assemblée nationale sur chaque nomination, un mois après l'insertion dans le *Moniteur* d'un rapport fait par le ministre compétent. Par ce moyen, la décoration toujours motivée sur des services réels, sur un mérite éclatant et hors ligne, ne serait plus un hochet pour la vanité, ni un moyen d'influence; elle serait vraiment une récompense nationale. Il faudrait, en même temps, que, sans distinction de civil ou militaire et quel que soit le grade ou la fonction du titulaire, la pension de 250 fr. fût accordée.

La séance du 1<sup>er</sup> décembre a vu l'Assemblée passer à l'ordre du jour, malgré les protestations de la Montagne, sur une pétition demandant de venir au secours de l'agriculture par une assurance nationale contre la grêle. En cette même séance, le cit. Devalon a demandé l'abolition de la mort civile.

Le projet sur ou plutôt contre la naturalisation des étrangers a été adopté (3 décembre) par 414 voix contre 194. Nous trouvons cette loi illogique, parce que le titre de citoyen n'a plus aujourd'hui la même importance que dans l'antiquité. Dans ces âges reculés, l'esclavage existait, et, par conséquent, la qualité de citoyen était précieuse. D'un autre côté, les peuples avaient de rares communications; le mot *hostes* signifiait à la fois *étranger* et *ennemi*. Il n'en est plus ainsi; les peuples sont frères. Quiconque est démocrate, est citoyen français, et, pour notre compte, nous donnerions vingt Guizot, Thiers, Molé et *tutti quanti*, avec une foule de Denjoy et de Ségur d'Anguesseau par dessus, pour un Kossuth, un Mazzini, un Garibaldi.

Deux projets de loi, l'un pour le transfert de la préfecture de la Loire à St-Etienne, l'autre pour l'organisation du tribunal des conflits, ont été présentés dans cette séance. Cette séance a été remarquable par le renvoi à trois mois des interpellations que le citoyen Bac voulait adresser au ministère, relativement à des instructions que le président de la République aurait adressées aux préfets pour sa réélection, ce qui serait une violation flagrante de la Constitution qui, avec raison, ne permet pas de continuer au même individu une fonction aussi éminente. Ces instructions ont

été divulguées par le journal *le Crédit*, et n'ont pas été désavouées. Nous relaterons seulement que la proposition du citoyen Emile Péan pour abroger l'article 472, qui a trait à l'exécution des jugements contre les contumaces, a été rejetée. En l'état, cela importe peu, d'abord parce que l'on n'a pas osé exécuter cet article contre les condamnés de Versailles, ensuite parce que le ministère a présenté lui-même un projet de loi.

L'Assemblée a rejeté, le 4 décembre, par 370 voix contre 165, la proposition du citoyen Huguenin pour le remboursement de 25 millions dus à l'Etat par la liste civile de l'ex-roi Louis-Philippe. Par contre, elle a déclaré (6 décembre) qu'elle passerait à la troisième lecture de la proposition de M. Fouquier d'Herouel pour augmenter le nombre des circonscriptions électorales. Cette proposition a pour but de changer la règle en exception et de soumettre les habitants des campagnes à la double influence du château et du presbytère. Sans violer précisément la Constitution, elle est contraire à son principe, et, dans l'état actuel, elle peut nuire à la République. 442 voix contre 206 l'ont accueillie.

Un monsieur Desmousseaux de Givré voudrait que les représentants du Peuple réduisissent leur indemnité d'un tiers. Si c'était dans l'intérêt des contribuables, à la bonne heure; mais cela est difficile à croire de la part de gens qui votent 500,000 à une princesse, qui refusent de forcer un ci-devant roi à rendre gorge de 25 millions, qui ont voté 600,000 francs de supplément à un président déjà trop largement rétribué, 48,000 fr. à un vice-président qui pourrait parfaitement se contenter de l'honneur, et n'a pas de traitement à recevoir tant qu'il n'est en quelque sorte qu'à l'état de surnuméraire, etc. Ce n'est qu'une taquinerie. Le citoyen Chanay y a répondu en déposant une proposition pour que la retenue d'un tiers ait lieu sur tous les traitements au-dessus de 2,000 fr., et sans doute par conséquent sur celui du président.

La prise de Zaatcha, qui met fin à la guerre qui venait de surgir en Algérie, a été annoncée dans la séance du 7 décembre. 599 voix contre 187 ont rejeté la prise en considération de la proposition des citoyens Benoit, Doure, Pelletier, Faure, Fond, Nadaud, Bertholon, etc., pour allouer trois millions aux associations ouvrières. Signalons en passant une erreur grave de M. Sainte-Beuve. Il a dit que *l'impôt était une dérivation de la propriété*. Nous disons que c'est une charge du citoyen, et nous ajoutons que les citoyens étant solidaires, par suite du dogme de fraternité inscrit dans le symbole révolutionnaire, il n'y a aucune injustice à prendre sur l'impôt pour venir au secours de quelques-uns. En ce cas, la société agit comme le père de famille, qui, sans pouvoir être taxé d'injustice, fournit des subsides à ceux de ses enfants qui se trouvent en avoir besoin.

400 Voix contre 185 ont rejeté la proposition du cit. Savatier-Laroche pour l'abolition de la peine de mort. La question est grave, et nous concevons qu'on ne la résolve pas à la légère; elle ne pourra même être résolue qu'après une organisation complète de la société sur la base démocratique de la justice. La Montagne, toujours sanguinaire, a voté en masse pour l'abolition de cette peine, qui appartient au droit royalien.

Une pétition envoyée de Marseille pour l'observation de la loi des dimanches s'est produite dans la séance du 10 décembre et a fourni matière à une discussion qui aurait pu être plus profonde. De part et d'autre on n'a pas dit ce qu'il fallait dire. Croirait-on que M. Athanase Coquerel, ministre protestant, a eu la bonhomie de s'écrier : *C'est la foi qu'il faut au peuple.* Mais n'aurait-on pas pu lui répondre : vous nous parlez de la foi,

et n'êtes-vous pas le représentant de l'un de ceux qui l'ont le plus ouvertement combattue? Comment voulez-vous que le peuple ait foi, lorsqu'il voit que vous qui regardez le pape comme un déserteur du christianisme, vous qui avez rompu avec Rome catholique, vous avez cependant voté pour rétablir la papauté sur son siège? Comment voulez-vous que le peuple ait foi, lorsqu'il apprend qu'un Juif (1) est le plus ardent champion d'une autorité qui proscrit les siens, qui jadis les livrait à l'inquisition et aujourd'hui se borne à les traiter comme des pestiférés en les reléguant dans un quartier excommunié? Oh! non, le peuple n'a plus la foi, et c'est vous, gouvernants, qui la lui avez ôtée!

La séance du 11 décembre a commencé par une interpellation du citoyen Baune au général d'Hautpoul, relativement à une circulaire aux gendarmes, dans laquelle on leur prescrit de surveiller les autorités elles-mêmes! 320 voix contre 278 ont adopté l'ordre du jour pur et simple. Immédiatement après a commencé la discussion du projet de loi pour abolir celle de l'Assemblée nationale, qui avait supprimé l'impôt sur les boissons. D'un côté, pour soutenir les droits du peuple, se sont présentés les citoyens Antony Thouret, Bastiat, Mathieu (de la Drôme), Pascal Duprat, Jules Favre, Nadaud, Grevy, Manguin, etc.; de l'autre côté, MM. Benoît d'Azy, Bocher, Charencey, Keratry, Fould, Léon Faucher, Ch. Dupin, Montalembert, etc. Quelques discours ont été brillants, et néanmoins il n'y avait qu'un mot à dire, celui d'Aristide aux Athéniens: *La chose peut être utile, mais elle n'est pas juste.* Non, il n'est pas juste d'imposer les fruits de la terre. 445 voix contre 220 ont décidé, dans la séance du 17 décembre, qu'on passerait à la discussion des articles, et 418 voix contre 245 ont adopté la loi dans la séance du 20. Et cependant Manguin leur a dit: *Mettez à votre actif le produit de l'impôt et au passif la haine du peuple.*

Nous terminons notre revue par ce fait capital. Encore une amélioration, opérée par l'Assemblée nationale, et qu'une réaction insensée vient de détruire.

(1) M. Fould, ministre des finances.

### OBSERVATIONS

AU SUJET D'UNE AFFAIRE PERSONNELLE QUI INTÉRESSE LA PRESSE.

Nous avons inséré, dans notre dernier numéro, une lettre qui, entr'autres choses, parlait de M. VILLENEUVE, commissaire de police de l'arrondissement de l'Ouest, relativement à sa conduite politique, soit dans les élections, soit dans les arrestations qui ont suivi la journée du 15 juin à Lyon. C'était notre droit; nous dirons plus, c'était notre devoir. M. Villeneuve avait, de son côté, le droit et aussi le devoir de nous répondre; le droit, parcequ'il est juste qu'un homme attaqué puisse se défendre; le devoir, parce que tout fonctionnaire, dans un gouvernement démocratique, est responsable, non-seulement vis-à-vis de ses supérieurs, mais encore vis-à-vis du Peuple, qui est le premier, ou pour mieux dire le seul souverain. M. Villeneuve n'en a pas jugé ainsi; il a préféré s'adresser directement, dans la rue, au rédacteur en chef de la *Tribune*, se bornant, il est vrai, à lui demander le nom de l'auteur de la lettre; mais accompagnant cette demande d'une menace dont nous sommes bien aise de faire part à l'autorité et à nos concitoyens. Il a dit: *Dans quelques jours, je vous en dirai davantage.* Malgré son insistance, le rédacteur de la *Tribune* n'a pu obtenir l'explication de ces mots, et comme ils renferment évidemment une menace, nous en prenons acte.

Maintenant nous allons plus loin, et nous protestons contre le droit que s'est arrogé M. Villeneuve de nous interpellier en public. Comme fonctionnaire chargé de la police, il ne l'a pas. En effet, toute interpellation peut amener une rixe, et l'homme qui a le pouvoir d'arrêter qui bon lui semble, n'a, par conséquent, pas le droit de provoquer une rixe. En effet, que deux citoyens se querellent, on a recours à l'intervention du commissaire de police. Ce dernier ne peut donc jamais figurer comme acteur, car il serait à la fois juge et partie.

Ainsi, le rédacteur de la *Tribune* aurait pu répondre des choses désagréables à M. Villeneuve, et celui-ci, sous le prétexte d'être injurié, et malgré sa provocation, aurait pu l'arrêter préventivement. Nous ne voulons pas dire que tel fut son but, mais la chose était possible.

En résumé, nous prévenons M. Villeneuve que lorsqu'il aura quelques réclamations à faire, il doit les formuler par écrit; il y sera fait droit. Toute interpellation personnelle, non-seulement restera sans réponse, mais elle sera dénoncée à l'autorité comme une atteinte au droit des écrivains, comme une entrave à la mission de la presse.

LYON, 11 décembre. — Le *Censeur* est suspendu en vertu de l'état de siège, par un arrêté du général Géméau, de la veille. Une commission de sept membres, déléguée auprès de ce fonctionnaire, et composée des citoyens Bergier, Chipier, Denant, Letault, Mathieu fils, Thomez et Vachez, n'ayant pu obtenir le rapport de cet arrêté, a dressé un procès-verbal des dires respectifs, lequel sera publié après la levée de l'état de siège. On peut lire à ce sujet la lettre du citoyen Kauffmann, rédacteur en chef, insérée dans le *National* du 17 décembre.

— Le même jour, le Tribunal de police correctionnelle de Lyon a jugé que les journaux *le Niveau social*, *l'Homme du Peuple*, *la Revue démocratique*, *l'Egalité*, *le Travail* et *l'Espoir*, annoncés comme journaux mensuels et séparés, étaient la continuation du *Peuple Souverain*, suspendu par l'état de siège, et il a condamné solidairement à 200 fr. d'amende chacun, Gustave Naquet, gérant du *Niveau social*, les gérants des cinq autres journaux et Mme veuve Ayné, imprimeur.

— La statue de l'Homme du Peuple, sur la place de la République, a été mutilée dans la nuit du 11 au 12 décembre. L'honnête *Courrier de Lyon* propose de profiter de l'occasion pour l'enlever.

— M. de La Coste, nommé commissaire extraordinaire pour le département du Rhône et les autres départements de la 6e division militaire, par un arrêté du président de la République, chargé de l'exécution des lois, lequel arrêté est fondé sur l'article... de la loi du... (1), a publié, le 13 décembre, une proclamation aux habitants du Rhône, dans laquelle on remarque l'absence de la devise républicaine: *Liberté, Egalité, Fraternité.* On peut lire cette proclamation dans tous les journaux, notamment dans la *Gazette de Lyon*, qui en a le premier. M. La Coste nous engage à nous souvenir de Couthon et du Consulat. La recommandation était inutile. Nous nous souvenons parfaitement de Couthon, parce que cela nous reporte à une époque douloureuse, il est vrai, mais glorieuse, et qui a sauvé l'humanité. Nous n'oublions pas davantage le Consulat, car il nous rappelle l'attentat de Brumaire, suivi d'un crime bien plus grand, l'Empire. Pour l'honneur de Napoléon, on n'aurait pas dû faire ce rapprochement.

Il aurait peut-être été bien également de ne pas semer dans le peuple un germe de démoralisation en professant cet athéisme qui, mettant sur la même ligne Cambrouse et Bonchamp, semble dire qu'il n'y a ni vice ni vertu, ni bien ni mal, et qu'il est indifférent d'être pour César ou Pompée.

— 20 décembre. Huit détenus politiques se sont évadés du fort de la Vitriolerie. Quatre ont été arrêtés dans la nuit du 24 au 25, à Dessine (Isère). Neuf personnes, accusées de favoriser cette évasion, ont également été arrêtées; on cite, entr'autres, le cit. Pillart.

DIJON. — La Cour d'assises, jugeant sans le jury, a condamné le cit. *Ordinaire*, de Maçon, ancien rédacteur de la *Mouche* et de l'*Union républicaine*, à six ans de prison et 8,000 fr. d'amende.

PARIS. — La brochure de Le Bru-Rollin, *Le 13 Juin*, a été saisie, ainsi que l'*Almanach des Opprimés*, par Hyp. Magen, et le premier numéro des *Veillées du Peuple*, journal mensuel, par Blanqui, Eugène Sûe, Tousselet, etc.

Le jury de la Seine a acquitté l'éditeur de l'*Almanach du Peuple*, par Greppo, représentant du peuple, etc. (Voyez l'article Bibliographie.)

(1) Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver cette loi.

### MANIFESTATION LYONNAISE

DU 15 JUIN 1849.

L'affaire dite du *Complot* est venue devant le deuxième conseil de guerre, le 26 novembre dernier. Les débats, conduits avec impartialité par le colonel Ulrich, lui ont fait perdre beaucoup de son importance. Après avoir posé, pour l'honneur des principes, des conclusions sur la compétence du conseil, Me Morellet et Me Gent, avocats spécialement chargés de ce qu'on peut appeler

la synthèse du procès, n'ont pas eu même besoin d'aborder les questions graves que la haute-cour de Versailles a refusé de laisser débattre. Nu le part le complot n'a pu être signalé, et, en vérité, c'est par suite d'une erreur, à la fois logique et historique, que les organes du ministère public cherchaient toujours un complot dans les manifestations populaires. Qu'il nous soit permis de rappeler, à cet égard, les vrais principes.

Le complot suppose une connotation, c'est-à-dire une réunion d'hommes agissant d'une manière occulte. Ainsi l'histoire fait mention des conjurations de Catilina, de celle dite de Venise, de celle de Fiesque, etc.; et, plus près de nous, la conspiration de Dajier, celle du 8 juin 1817, etc., ont été des complots; mais la réunion d'hommes politiques dans une circonstance grave, en présence d'un événement inattendu, afin d'aviser aux moyens de tirer parti de cet événement, n'est nullement une conjuration et par conséquent un complot. Le complot, nous le répétons, suppose un concert secret; il ne se fait jamais *coram populo*. Or, à Lyon, on apprend qu'une insurrection a lieu à Paris; des hommes ardents se réunissent, si l'on veut, pour être prêts à en profiter; c'est là une manifestation politique, nullement une conspiration. Pour qu'il y eût un complot, il faudrait que la fausse dépêche télégraphique, qui a mis en émoi la population lyonnaise, eût été concertée; mais il est demeuré acquis par l'instruction qu'elle avait été l'œuvre d'un seul homme, et encore, dans ce cas, on ne pouvait accuser de complot que ceux qui avaient participé à la fabrication de cette dépêche.

Un fait grave a été signalé, c'est que le commissaire de police de la haute aux blés a eu connaissance, avant l'impression, de la dépêche qui a ensanguiné Lyon, et n'a rien fait pour la prévenir. Sa conduite a dû être déléguée à l'autorité supérieure par le Conseil. Une question de responsabilité morale a été soulevée vis-à-vis du préfet Tourangin; la forme insolite avec laquelle il a démenti la fausse dépêche a frappé les hommes impartiaux et éclairés. Il est vrai de dire que cette forme était de nature à faire croire à la réalité de la dépêche.

Me Protton, dans une éloquente plaidoirie, a mis sur la sellette M. Gaferne, commissaire central de la police, qui avait été obligé d'avouer son affiliation aux sociétés secrètes, ce qui peut être selon la morale de la police, mais nullement selon celle que chaque homme puise dans les inspirations de sa conscience.

Le Consil a rendu son jugement le 4 décembre. Ont été acquittés: les citoyens *Rodanet*, *Legaut*, *Métra*, *Coumer*, *Classis*, *Edouard Vincent*, *Ant. Parrat*, *Seb. Bouchard*, *Desmoulin*, *Luc Desage*, *Cautel-Baudet*, *Cornu* et veuve *Maréchal*.

Les citoyens *Faurès*, *Bibal* et *Peyssard* ont été condamnés à 5 ans de détention; le citoyen *Damiron* dit *Beau-Zéphir* à 5 ans; les citoyens *Favret* et *Molivier* à deux ans.

Tous les contumaces ont été condamnés à la déportation; ce sont les citoyens *Buret*, *Grinand*, *Juif*, *Dubreuil* aîné, *Déchaud* dit frère *Platon*, *Villa*, *Auguste Morlon*, *Castel*, *Guill. Vincent*, *Perrel* dit *Sans-Rancune*, *Magnégnant*, *Curtet*, *Bernard-Barret* et *Maréchal* fils.

Après le jugement et lorsque les condamnés ont été extraits de la prison pour être menés à Saint-Joseph, le peuple a crié: *Chapeau bas! Vive la République!*

### UN MOT SUR UN PROSPECTUS.

Nous avons lu, au milieu du mois dernier, le prospectus d'un journal mensuel qui doit paraître dans les premiers jours de ce mois, sous ce titre: *La Presse des Familles* (1). Voici un extrait (page 7) qui suffira pour apprécier l'esprit et la tendance de cette nouvelle feuille: « Ecoutez ces utopistes aventureux; ils vous « diront que la propriété c'est le vol; que la transmis- « sion héréditaire est une iniquité; que les produits de « la terre appartiennent à ceux qui n'ont rien fait pour « les avoir; et comme ces maximes monstrueuses blessent tous les sentiments de la justice imprimés par la « Providence dans le cœur humain, il a bien fallu en « venir à nier aussi la Providence; ils n'y ont pas man- « qué. » — Il nous semble que la qualité d'homme bien pensant ne dispense pas d'être homme de bonne foi, et s'il était vrai, ce dont nous doutons fort, que la société ne puisse être conservée que par ceux qui en affleurent la prétention, il faudrait en conclure que la société périsse; car elle est bien mal défendue. Nous ferons remarquer deux choses dans ce peu de lignes: une erreur et un mensonge; nous sommes polis, car le véritable mot est celui de calomnie.

Une erreur, lorsque le rédacteur attribue à tous les réformateurs ce qui est le fait d'un seul. Oui, Proudhon a dit: *La propriété, c'est le vol*, et toutefois il faudrait lui tenir compte des explications qu'il a données, lesquelles affaiblissent singulièrement la portée de cet aphorisme. C'est encore Proudhon qui a nié la Providence; mais, pour être juste, il faut dire qu'il est LE SEUL. Cabet, V. Considérant, P. Leroux, pour ne parler que des chefs d'école, font, au contraire, profession de religiosité, et Cabet, notamment, principal auteur du système communiste, lui donne pour base le christianisme lui-même. V. Considérant et son illustre maître, Fourier, prétendent accomplir la volonté de

Dieu par l'établissement du phalanstère. P. Leroux est paathéiste; il n'est certes pas athée. Proudhon, nous pouvons l'affirmer, est le seul qui ait nié la Providence, et cela nous étonne peu. Logicien inflexible, il ne pouvait pas faire autrement, puisqu'il fondait sa doctrine sur le matérialisme. Aussi e-t-il arrivé, de déductions en déductions, à nier le symbole révolutionnaire, et, par conséquent, la démocratie, et il a trouvé pour fin dernière de sa doctrine l'anarchie, c'est à dire le chaos. En effet, le matérialisme conduit au néant. Mais Proudhon est, en cela, répudié par tous les démocrates qui regardent, au contraire, la démocratie comme venant de Dieu.

Le mensonge consiste à dire que les utopistes veulent que les produits de la terre appartiennent à ceux qui n'ont rien fait pour les avoir. Mais qui l'a dit? PERSONNE. Tous les novateurs les plus excentriques, tous ceux qui ont nié le droit de propriété, ont unanimement soutenu que les fruits de la terre devaient appartenir à ceux-là seuls qui avaient travaillé pour les avoir. Pourquoi donc la Presse des Familles dit-elle le contraire?

En vérité, la Presse des Familles s'annonce sous de tristes auspices, et malheureusement elle a cela de commun avec tous les journaux monarchiques et conservateurs. Nous concevons parfaitement qu'on diffère d'opinion, soit en politique, soit en socialisme; mais sommes-nous trop exigeants en demandant à nos adversaires de la bonne foi et de la logique?

(1) A Lyon, chez M. Brun, libraire, petite rue Mercière.

## LE DRAPEAU DU PEUPLE,

Journal de la Démocratie et du Socialisme chrétien (\*).

L'abbé CHANTOME, rédacteur en chef de la Revue des Réformes et du Progrès, dont nous avons déjà plusieurs fois parlé avec éloge, publie, sous ce titre, depuis le 1er de ce mois, un journal quotidien avec édition hebdomadaire, suivant l'usage adopté par la presse républicaine de Paris (les numéros hebdomadaires ont commencé le 10 décembre, avec cette devise: *Christianisme, Démocratie, Socialisme*).

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette œuvre nouvelle et grandiose; car la fondation d'un journal religieux et démocrate est un événement dont les suites sont incalculables. Nous félicitons donc l'abbé Chantôme d'avoir pu surmonter les difficultés qu'un esprit étroit d'absolutisme avait fait surgir pour empêcher la création d'un organe aussi utile à la démocratie.

Disons-le bien haut: à nos yeux, la démocratie n'a de base réelle que par le sentiment religieux. Religion et démocratie sont synonymes, bien entendu que par le mot religion nous ne disons pas tel ou tel culte, mais seulement une foi immuable en ces deux dogmes corrélatifs: *Existence de Dieu, Immortalité de l'âme*.

Toute tyrannie provient du moi humain, exalte par la certitude de l'impunité; toute aristocratie, fille de l'orgueil et de l'égoïsme, est engendrée par le matérialisme.

Nous n'analyserons pas le programme du Drapeau du Peuple; nous le publierons dans un prochain numéro, non à titre de réclame pour un journal qui n'en a certes pas besoin, mais comme un résumé de doctrine démocratique, comme enseignement, et les lecteurs nous en sauront gré.

L'abbé Loubert, le représentant du peuple, Arnaud (de l'Arriège), prêtent leur concours au Drapeau du Peuple; ce sont, avec l'abbé Chantôme, de rudes joueurs que le ciel nous envoie. Que les démocrates suivent l'inspiration de ces hommes d'élite, et le jour où tous, sans exception, comprendront, avec Robespierre, la nécessité du sentiment religieux; à compter de ce jour, la République sera impérisable. La République est de droit divin; nous le prouverons aux plus incrédules.

(\*) On s'abonne, à Paris, rue Jacob, 3; à Lyon, chez Ballay, galerie du Grand-Théâtre, rue Lafont.

**NÉCROLOGIE.** — *Bezard*, conventionnel-régicide, est mort à Amiens dans le mois de novembre dernier, à l'âge de 89 ans. Peu connu, ce n'est pas moins un de ces hommes d'élite dont la France s'honorera à jamais. Bientôt cette génération héroïque aura disparu, et déjà pour elle l'histoire, juste rémunératrice des vertus, a commencé.

— *Auguste Savagner*, ancien professeur d'histoire au Lycée de Lyon, en 1834, et dont les démocrates n'ont, sans doute, pas perdu la mémoire, est mort sur les pontons à Belle-Isle, au moment où il allait être mis en liberté.

— Un homme qui n'a eu de célébrité que par son crime, le prêtre *Lacollonge*, ancien vicaire à Lyon, est mort à Toulon le 11 novembre dernier.

— Un littérateur modeste et érudit, *M. Breghot du*

*Lut*, conseiller à la Cour de Lyon, est mort le 30 novembre.

— *Evariste San-Miguel*, général espagnol, qui a joué un certain rôle, est mort le 30 novembre. — Le même jour, *Georges Lafayette*, fils du célèbre Lafayette, est mort à Paris. — *M. de Schonen*, ancien député, est mort le 14 décembre. — Enfin, on annonce le décès du célèbre thaumaturge *Alexandre Holenlohe*, prince allemand, arrivé le 14 novembre.

## UN CERCLE VICIEUX.

Le *Courrier de la Drôme* publie, d'après sa correspondance de Paris, ce qui suit:

« Les Français restent donc à Rome, fort bien; mais ne voilà-t-il pas que, tandis que l'armée française, comme corps, protège l'autorité pontificale, les soldats, comme individus, sapent cette autorité en inculant le republicanisme et le voltairianisme, dont ils sont saturés, dans le cœur de cette population romaine, précédemment si monarchique et si religieuse! Donc si nous restons à Rome, nous demoralisons le peuple romain; si nous nous retirons, nous laissons l'autorité du pape à la merci d'une poignée de factieux. Vit-on jamais position plus anormale, embarrassée plus inextricable? »

Eh! oui, c'est parfaitement vrai, et nous l'avons déjà dit dans un article: *La Réaction s'abuse*. La France a envoyé trente mille missionnaires de liberté en Italie. Qu'y faire? Absolument rien; c'est ainsi que s'accomplit le progrès. Par suite de l'expédition romaine, l'idée révolutionnaire germera dans les champs du Latium, si même elle ne fait explosion, comme une mine, sous les murs du Vatican. Messieurs les réactionnaires se sont-ils imaginé, de bonne foi, qu'ils pouvaient ressusciter l'aristocratie? Leur erreur serait bien naïve. On peut comprimer la démocratie, emprisonner, pendre et fusiller les républicains; mais, au bout du compte, où tout cela mène-t-il? La démocratie est impérisable. *Mazzini*, *Garribaldi*, *Kossuth*, *Louis Blanc*, *Ledru-Rollin* sont en fuite; *Barbès* et *Raspail* sont en prison; le bourreau se lasse à pendre les patriotes hongrois, polonais, italiens, allemands etc.; attendez un an, et les rangs décimés seront au grand complet, et de nouveaux athlètes releveront le drapeau et monteront sur la brèche. Pauvres réactionnaires! eussiez-vous les cents bras du géant Briarée, vous succomberiez à la tâche; vous pouvez faire des victimes, voilà tout. Satan peut damner les individus, mais *Jésus* sauve l'humanité.

Ne terminons pas sans constater un aveu précieux. *Les soldats français sont saturés de republicanisme et de voltairianisme!* Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la correspondance royaliste du *Courrier de la Drôme*. Ainsi, au dire même de nos adversaires, l'armée est saturée de republicanisme; il n'y a pas besoin de le demander aux prolétaires des villes et des campagnes, et de braves gens s'imaginent pouvoir rétablir une royauté. Allons donc! elle ne durerait pas deux ans.

Il nous faut aussi constater, dans cette correspondance remarquable, un autre aveu qu'il aurait été bon peut-être de faire avant le 13 juin:

« Tous les gouvernements catholiques de l'Europe avaient le droit d'aller restaurer, par les armes, une autorité (le Pape) que la violence avait renversée; tous, excepté cependant la République française, issue, elle même, d'une émeute triomphante. »

*Ledru-Rollin*, *Guinard*, etc., n'ont pas dit autre chose, et il nous semble que, puisque la haute cour de Versailles les a condamnés, le parquet de Valence devrait poursuivre le correspondant du *Courrier de la Drôme*.

## UNE DEMANDE QUI RESTERA SANS RÉPONSE.

*M. Em. Dubois*, sous-préfet de Villefranche, vient d'être nommé préfet de la Haute-Loire. Nous demanderons si c'est le même qui, se trouvant, il y a quelque temps, à Paris, dans le magasin d'un libraire qui se plaignait des affaires commerciales, répondit: *Il en sera ainsi tant que nous aurons la République*.

Le cit. *BRISSON*, l'un des négociants en soieries les plus recommandables de Lyon, vient d'être nommé membre de l'ordre national de la Légion-d'Honneur.

## CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Audience du 21 novembre.

Il n'y a eu que des contestations relatives à des apprentissages sans convention écrite, et qui toutes ont été conciliées. M. le président s'est élevé contre la négligence des chefs d'ateliers à ne pas passer des conventions régulières d'apprentissage, et la nécessité qui en résultait pour le Conseil de recourir à des enquêtes.

N. d. R. — Aux termes de la loi, toute convention excédant la valeur de 150 fr. doit être prouvée par écrit. En principe donc tout apprentissage non prouvé par écrit devrait être nul de part et d'autre. Ainsi, chefs d'atelier et apprentis, se trouveraient avoir le même intérêt; le chef d'atelier puisqu'il perdrait ses avances, l'apprenti puisqu'il ne pourrait exercer comme compagnon qu'après avoir eu un certificat d'apprentissage, lequel ne lui serait délivré que sur le vu du contrat par lui passé avec un maître. En même temps, il faudrait fixer la durée de l'apprentissage d'une manière uniforme dans chaque spécialité de la fabrique.

Audience du 28 novembre.

La femme d'un chef d'atelier qui n'a pas renoncé légalement à la communauté existant entre elle et son mari, est-elle débitrice personnelle des façons dues à un ouvrier, et dont, par conséquent, la communauté a profité? — Oui.

Ainsi jugé pour les demoiselles *Geoffroi* et *Réynaud* contre la veuve *Dubuis*.

Le chef d'atelier doit-il, lors de la sortie d'un ouvrier, faire constater l'ouvrage fait par ce dernier, et, à défaut, est-il non recevable à contester la demande? — Oui.

Ainsi jugé pour *Germain* contre *Goyard*.

Audience du 5 décembre.

Il ne s'est présentée aucune cause importante à signaler.

Audience du 12 décembre.

Le chef d'atelier est-il tenu de payer à un ouvrier qui l'a quitté, sans avoir achevé une pièce d'étoffe commencée, et sans lui donner la huitaine d'usage, la partie du prix de façon qui lui est due, avant d'être payé lui-même? — Non.

Ainsi jugé pour *Creuzet* contre *Robert*.

**AFFAIRE demoiselle Chabre contre les dames Jubot et Ramier.** — Nous n'avons pas l'habitude de rendre compte des affaires qui se présentent au Conseil avant qu'elles aient reçu une décision, parce que c'est cette décision seule qui peut former jurisprudence. Nous ferons exception pour la cause suivante, à raison de son importance. Il s'agit encore d'une réclamation contre un de ces *couvents-ateliers*, l'une des plaies de la fabrique de Lyon.

La demoiselle *Chabre*, orpheline, a été placée, à l'âge de dix ans, dans une maison religieuse et qui joint, comme ses sœurs, la spéculation commerciale aux intérêts célestes. La jeune *Chabre* devait ONZE ANNÉES de sa vie en retour de l'instruction et de la nourriture que la société, et non pas telle ou telle institution particulière, lui devait, puisqu'elle arrivait au monde sans famille et sans fortune; c'est-à-dire qu'elle ne devait sortir de cette espèce de prison qu'à l'âge de 21 ans. Cependant la révolution de Février était arrivée, et la demoiselle *Chabre*, âgée seulement de 18 ans, crut pouvoir demander sa part de soleil et de liberté. Elle quitta l'établissement de *Fourvières*. Aujourd'hui elle vient réclamer le prix des tâches qui lui est dû: elle est assistée de *Me Lançon*, avocat. Les directrices de l'institution de *Fourvières*, les dames *Jubot* et *Ramier*, se présentent par un mandataire, et opposent l'incompétence. Le Conseil décide, après une longue délibération, qu'il faut distinguer entre les rapports de l'élève et de l'instituteur, et ceux de l'ouvrier et du chef d'atelier, et il retient la cause sur cette seconde question, dont il renvoie la solution à quinzaine.

Nous ne croyons pas cette distinction fondée, et nous voudrions la voir surgir entre un chef d'institution laïque et un apprenti de fabrique pour connaître si le Tribunal de commerce persisterait dans la jurisprudence adoptée par lui dans un jugement rendu en faveur de l'abbé *Collet*, en 1845, contre lequel nous avons protesté.

Nous devons encore protester contre la singulière différence que le Conseil, malgré la récla-

mation d'un de ses membres, a fait entre le mandat écrit et le mandat verbal qui résulte de l'assistance. Le mandataire du couvent-atelier a été reçu et on a interdit la parole au mandataire de la demoiselle Chabre. Tout a été dit sur la question de la libre défense; le refus du conseil des prud'hommes de Lyon d'admettre des défenseurs n'a de précédent que dans les tribunaux révolutionnaires de 1793, et sauf l'importance, l'histoire les jugera aussi sévèrement. Mais en laissant de côté cette anomalie judiciaire, faudrait-il au moins qu'il y eût impartialité, et si la demoiselle Chabre est obligée de se défendre seule, la même règle doit être pour ses adversaires. Nous nous étonnons d'être obligés de rappeler ainsi au Conseil les premiers éléments de la justice.

**FABRIQUE DE LYON.** — Navette-Russeler. — Nous appelons l'attention des négociants et chefs d'atelier sur cette navette (voyez les annonces au dernier numéro). On nous assure qu'elle réalise des avantages considérables.

— *Dessins de fabrique.* — Un arrêt de la Cour d'appel de Lyon vient de décider que la propriété d'un dessin de fabrique ne pouvait être revendiquée qu'autant que ce dessin avait été déposé au secrétariat du Conseil des prud'hommes. Cet arrêt tranche une question grave sur laquelle la jurisprudence était divisée.

Lyon, le 16 décembre 1849.

Monsieur,

Vous avez grandement tort de vous élever contre le défaut de publicité des annonces insérées dans le *Moniteur Judiciaire*, fondé sur ce que, ce qui est parfaitement vrai, ce journal ne se trouve dans aucun cabinet littéraire ou café. Vous n'avez donc pas compris qu'en cela il répond à certaines nécessités sociales que la loi n'a pu prévoir.

Ainsi voilà un père obligé de faire interdire son fils pour cause de prodigalité, ou une famille qui fait nommer un conseil judiciaire à un de ses membres; si cette nouvelle était publiée par un autre journal que le *Moniteur Judiciaire*, il en réuserait une flétrissure pour l'interdit, pour la personne pourvue d'un conseil; l'amour-propre de la famille en souffrirait. Ne suffit-il pas que, plus tard, si quelqu'un, dans l'ignorance de ces faits, a prêté ou vendu à cette personne, on puisse lui opposer un exemplaire dûment légalisé de la feuille officielle?

Est-il bien nécessaire que tout le monde sache que M. un tel est séparé de biens d'avec sa femme? Ne serait-ce pas l'empêcher de continuer à faire des dupes?

On vend un fond de commerce et l'on appelle les créanciers à se présenter dans les dix jours. Si cette publication se trouvait dans un journal susceptible d'être lu par tout le monde, quel est le créancier qui ignorerait? et cela ne nuirait-il pas au débiteur, presque toujours bien aise de recevoir lui-même son prix de vente, suffisant pour lui, mais insuffisant pour tous ses créanciers réunis? Ces derniers perdent tout, c'est vrai; qu'importe, pourvu que l'acquéreur soit en règle?

Il en est de même des purgations d'hypothèques légales, des sociétés qui se forment et se dissolvent.

Allons plus loin. Un créancier poursuit la vente des immeubles de son débiteur; il désire les acquérir à vil prix. Pour y arriver, il faut donc écarter les enchérisseurs, et le moyen le plus simple n'est-il pas que la vente passe inaperçue? Trouvez une bonne raison à répondre à cela!

Je m'arrête, car les avantages de ce défaut de publicité sont immenses, et en attaquant, comme vous le faites, le *Moniteur Judiciaire*, vous cédez à votre détestable manie d'attaquer ce qu'il y a de plus utile au monde, les abus dont profitent les hommes assez instruits pour savoir spéculer et s'enrichir.

Croyez-moi, laissez en paix l'aristocratie, ne soufflez mot des abus. Chacun chez soi, chacun pour soi, doit être la devise d'une République honnête et modérée, et la France ne sera tranquille que lorsque, débarassée des utopistes tels que vous, elle substituera à cette naïve devise, *Liberté! Egalité! Fraternité!* celle bien plus morale de l'illustre Guizot: *Enrichissez-vous.* Avons-nous été mis sur la terre pour autre chose?

UN AGENT D'AFFAIRES,  
abonné par lui seul au *Moniteur Judiciaire*.

**CHOLÉRA-MORBUS.** — La population lyonnaise a été effrayée, le mois dernier, par la crainte d'être envahie par ce fléau. Heureusement cette crainte est dissipée, et nous nous exprimons de porter à la connaissance de nos lecteurs des documents certains.

Le citoyen PÉTREQUIN, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, a écrit, le 8 décembre dernier, au citoyen Druge, médecin à Vienne, une lettre insérée dans le *Moniteur Viennois*, du 13, que nous reproduisons: « Il est faux que le choléra fasse des victimes

« nombreuses à Lyon; il est faux même qu'il ait fait invasion dans notre ville. L'épidémie reste concentrée dans l'hôpital militaire où elle est en pleine décroissance... Sur trente malades environ qui restent, on espère sauver plus des 9/10es. Dans l'hôpital de la Charité, qui est à côté de l'hôpital militaire, l'état sanitaire est excellent; à l'Hôtel-Dieu, on n'a reçu que deux cas isolés depuis le début; en ville, il n'y a pas un seul exemple de choléra-morbus; la population lyonnaise est restée exempte de l'influence épidémique. » — Nous avons cité cette lettre, d'abord à raison du nom de son auteur, ensuite parce que, ne s'adressant pas aux Lyonnais, on ne peut prétendre qu'elle a pour but de faire naître une sécurité qui n'existerait pas.

Tous les journaux déclarent également que l'état sanitaire de l'hôpital militaire est satisfaisant. La *Gazette de Lyon*, du 16 décembre, donne le bulletin suivant du choléra, auquel elle assigne trois phases: la 1<sup>re</sup> (septembre), 2 cas, 1 mort, 1 guéri; la 2<sup>e</sup> phase (10 novembre), 3 cas, 2 morts, 1 guéri; la 3<sup>e</sup> phase (27 novembre), 92 cas, 42 morts, 14 guéris. Total des cas, 97; morts, 43; guéris, 16. Par conséquent, 36 militaires restent en traitement, la plupart dans un état de convalescence.

## BIBLIOGRAPHIE.

### ALMANACHS DE 1850.

L'almanach est le livre du peuple, livre qu'on change tous les ans mais après l'avoir lu toute l'année, parce que chaque jour on a besoin de le consulter. L'almanach va chercher le lecteur dans la condition la plus élevée comme dans la plus humble, aux champs comme à la ville. On ne saurait croire l'influence de ce petit livre; il se présente avec modestie, on le lit avec plaisir, et chaque jour on y découvre quelque chose de nouveau; on le quitte et on le prend sans façon, mais cela dure depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre.

Depuis 1850 l'almanach s'est transformé. Ce n'est plus le naïf *Double Liégeois* de nos pères; il est devenu pamphlet ni plus ni moins qu'un opuscule de Paul-Louis Courier ou de Timon-Cormenin, et ce pamphlet est le plus spirituel de tous, car chacun y dépose son tribut, prose ou vers; or, tout le monde, a-t-on dit, a plus d'esprit que Voltaire, et, puisque nous avons comparé l'almanach moderne à un pamphlet, nous ajouterons que ce pamphlet est d'autant plus spirituel, que tout le monde y apporte son esprit.

L'année 1850 a vu augmenter d'une manière prodigieuse la série des almanachs. Nous voulons en offrir une revue succincte, bien entendu en laissant de côté ceux qui ne se recommandent par aucun mérite ou dont le mérite est spécial à une classe de lecteurs tels que l'*Almanach de l'Armée* (première année); etc.

A tout seigneur tout honneur; nous commencerons par les almanachs qui datent de plus de dix années et dont la réunion, pour ceux qui ont eu l'idée d'y songer, forme déjà une bibliothèque intéressante. Tous en effet contiennent non seulement des articles politiques mais des connaissances scientifiques, agricoles, hygiéniques, etc., qui ne sont pas à dédaigner.

Voici le plus ancien, le type de tous, l'*Almanach de France*, édité par la société nationale, il en est à sa 18<sup>e</sup> année. C'est une des conceptions d'Emile de GIRARDIN et ce n'est certes pas la plus mauvaise. La France démocratique reconnaîtra plus tard ce qu'elle doit à l'auteur du *Journal des Connaissances utiles*, à l'inventeur de la presse à bon marché. Après lui vient en ordre de date l'*Almanach Populaire* (17<sup>e</sup> année), publié par Pagnerre, et dans lequel nous retrouvons avec plaisir les noms de plusieurs républicains de la veille auxquels le peuple a peut-être tort de ne pas rendre assez justice, Léopold Duras, F. Degeorges, Pascal Duprat, Emile Pean, Littré, Henry, Jules Simon, Lissac, etc., ont fourni des articles à cet almanach, le premier que la démocratie ait publié; car il ne faut pas oublier que si l'*Almanach de France* est aujourd'hui républicain, il était jadis royaliste.

Il nous sera permis de ne citer que pour mémoire l'*Almanach Prophétique* (10<sup>e</sup> année) l'*Almanach Comique* (9<sup>e</sup> année), la *Science du Diable* (8<sup>e</sup> année), l'*Almanach Astrologique* (3<sup>e</sup> année). Nous les recommandons seulement aux amis de la gaieté française ainsi qu'aux amateurs du merveilleux.

L'*Almanach Impérial* (5<sup>e</sup> année), par Emile Marco de Saint-Hilaire; l'*Almanach de Napoléon* (2<sup>e</sup> année); l'*Almanach de l'Armée* (1<sup>re</sup> année); auraient attiré plus longtemps nos regards en toute autre occasion, mais aujourd'hui ils sentent trop la réclame et nous avons une défiance instinctive contre ce genre de charlatanisme.

L'*Almanach Phalanstérien* (6<sup>e</sup> année), se recommande par un succès constant; il est l'organe d'une école nombreuse et savante.

L'*Almanach de l'Illustration* (7<sup>e</sup> année), est toujours doré sur tranche. Que voulez-vous de plus? il se distingue encore de ses frères proétaires par le format; c'est sans doute pour se rapprocher du *Messager Boiteux*.

Nous arrivons maintenant aux almanachs que la révolution de février a fait éclore.

Voici le bon et savant Raspail qui publie la 2<sup>e</sup> année de l'*Almanach de l'Ami du Peuple*. En 1849 il avait pour

titre la *Luette du donjon de Vincennes*; cette année il s'appellera la *Luette de Doullens*.

Jules Laisné publie l'*Almanach Républicain Démocratique*, 2<sup>e</sup> année. Le mot démocratique a été ajouté cette année, et nous approuvons qu'on se cramponne d'autant plus aux principes révolutionnaires que le pouvoir cherche à les faire oublier. MICHEL (de Bourges) a écrit deux articles. Les Ouvriers de Lyon et Le Proletariat; BLANQUI, Il n'y a pas d'utopistes; Félix PYAT, Les Pauvres en province; BARBÈS, Aux puissants du jour; Edg. QUINET, La restauration du Pape; LEDRU-ROLLIN, L'Idée révolutionnaire; V. CONSIDÉRANT, Journée du 13 juin 1849; ARNAUD (de l'Ariège), De la Démocratie; LAMENNAIS, Les besoins du Peuple de l'avenir, etc.

La 2<sup>e</sup> année de l'*Almanach de la République française* est publié par PANNERRE, et renferme d'excellentes vérités quoique dans un sens moins avancé.

Nous citerons les *Veillées chez M. Mathieu*, dans l'*Almanach du Paysan*, publié par JOIGNEAUX, l'un des plus énergiques représentants du peuple, et les *Veillées de Simon le pauvre*, dans l'*Almanach des Opprimés*, par Hyp. MAGEN.

L'*Almanach du Nouveau Monde* renferme d'excellents articles de Louis BLANC, LANDOLPHE, MARTIN-BERNARD, etc. L'*Almanach des Proscrits* ne lui cède en rien; CAUSSIDIÈRE, LEDRU-ROLLIN, MAZZINI, le sergent RATTIER y ont déposé des pages empreintes du plus pur patriotisme.

L'*Almanach des Réformateurs* se recommande par un mérite spécial, celui d'initier les lecteurs aux différentes doctrines d'économie sociale qui sont à l'ordre du jour.

Nous devrions réserver un hommage spécial à l'*Almanach du Peuple*, qui vient de sortir triomphant de l'épreuve judiciaire; car le jury parisien l'a innocenté complètement de tous les crimes dont l'accusait M. l'avocat-général Suin. GREPPO, représentant du Rhône, a écrit l'introduction, et pour répondre à son appel, l'élite de la démocratie s'est empressée. Citons, dans le nombre, LEDRU-ROLLIN, MAZZINI, Félix PYAT, P. LEROUX, F. VIDAL, etc. Outre l'ouvrier Greppo, deux de ses collègues, GILAND, ouvrier serrurier, et NADAUD, ouvrier maçon, ont écrit des articles qui, pour le style même, valent bien les tartines des écrivains de l'aristocratie. Si cette dernière voulait se donner la peine de lire ce qu'écrivent ces ouvriers qu'elle méprise si fort, voire même les articles de Joseph BENOIT, dans la *Réforme*, elle comprendrait peut-être que son règne est bien près de finir.

Il est temps de terminer cette revue. Nous la clorons par l'*Almanach des associations*, dans lequel G. DUCHESNE, notre ami VASBENTER, PROUDHON, etc., ont également publié des articles remarquables.

Tous ces almanachs paraissent pour la première fois, et nous espérons que la Providence leur dispensera de longs jours.

On les trouve tous à Lyon chez le cit. Ballay, galerie du Grand-Théâtre, rue Lafont.

## L'ADORATION DES MAGES.

Salut! jour solennel, qui vis jadis les Mages,  
Vers Bethléem guidés par un astre éclatant,  
Offrir, dans une étable, au Rédempteur naissant,  
L'or, la myrrhe et l'encens, symboliques hommages.

Peuples! ce fut pour vous le signal précurseur  
De ce jour qui devait commencer une autre ère;  
Ère de délivrance, où, femme et prolétaire,  
Se verraient affranchis d'un pouvoir oppresseur.

Après dix-huit cents ans, ce pouvoir dure encore;  
Mais le sang des martyrs a crié contre lui;  
En vain il se débat, son dernier jour a lui;  
Nous saluerons bientôt une nouvelle aurore.

Souvenons-nous, amis! quand nous rompons ce pain,  
D'adorer du Très-Haut la sagesse suprême.  
Les Mages d'Orient, conduits par le ciel même,  
Reconurent dans CHRIST le Peuple souverain.

Peuple! à toi désormais la fête et la puissance.  
Le vote universel, en consacrant tes droits,  
Fixera ton bonheur sur d'équitables lois;  
C'est le Palladium de ton indépendance.

Un jour, ainsi le veut l'arrêt de l'éternel,  
Tous les mortels, soumis au code évangélique,  
Verront l'égalité, dans chaque République,  
Préparer tous les cœurs à l'amour fraternel.

B. JULY.

Le Gérant DEVERT.

## APPRECIATION POLITIQUE (\*).

Avec d'excellentes intentions, en comprenant fort bien, l'un, qu'il fallait profiter de l'élan de Février pour lancer la société dans la voie démocratique sociale, l'autre, dans la démocratie politique, Louis Blanc et Ledru-Rollin ont porté un rude coup à la République et au Socialisme. La raideur de l'idée chez le premier, la raideur de la parole chez l'autre ont effrayé l'opinion et les intérêts, qu'il fallait enlever librement. De là, la double réaction politique et sociale; de là, surtout, ses prétextes, ses forces, sa puissance, et les armes dont elle fait aujourd'hui cet usage aveugle et passionné, qui lui prépare peut-être un mauvais retour de compte....

Le lendemain de la révolution de Février, il n'y avait pas, dans le pays, de dispositions sérieuses à la résistance. Les intérêts eux-mêmes acceptaient la République comme le seul moyen d'ordre et de gouvernement. Louis-Philippe n'avait laissé ni affections, ni racines dans le parti qui l'avait soutenu. Heureux de sa chute, les légitimistes savaient, généralement avec sincérité, l'avènement de la République qui leur avait procuré cette satisfaction. Ils saisissaient, avec plus de joie qu'on ne le pense, au fond, l'occasion de mettre terme à un long exil volontaire qui leur pesait; d'entrer dans le grand et invincible courant démocratique créé par la Révolution française, auquel, jusque-là, ils s'étaient efforcés de ne pas mêler leurs eaux; de se constituer partie intégrante de cet ordre moderne dont ils comprenaient, ce jour-là, le caractère définitif et dont ils prenaient enfin leur parti. Ils cessaient de bouder la Révolution et sentaient sa légitimité.

Il y a eu, dans la nation, un moment de conspiration générale pour un ralliement universel, un accord sublime du passé et de l'avenir dans la mystérieuse et providentielle grandeur du présent. Lamartine, que ses idées incomplètes et confuses égarent quelquefois, que ses nobles sentiments ne trompent jamais et qui devrait toujours les suivre, l'avait compris. Il s'en fit, dans le Gouvernement provisoire, l'expression magnifique. Lamartine eut resté l'homme de la situation, le véritable fondateur de l'ordre démocratique nouveau et de la République, s'il lui avait été donné d'absorber les dissonances. Dès que le jour vint où les dissonances, plus fortes que lui, devaient éclater dans la région supérieure; après un quart-d'heure de défaillance à son jardin des Olives, en un instant, dans un suprême et dernier effort de ralliement, il est tombé sous sa croix et sur son Calvaire. Sans ce noble sacrifice, accompli en pleine connaissance de cause et qui n'est pas encore compris, le drapeau des barricades exclu du gouvernement par le premier acte de l'Assemblée nationale, l'Assemblée était perdue au 15 mai: je n'en fais pas le moindre doute. Et la guerre civile, la guerre sous toutes ses formes sociales et politiques, la guerre des départements contre Paris et de Paris contre les départements, des villes contre les campagnes, des ouvriers contre les maîtres, des prétendants, de tous les éléments, enfin, les uns contre les autres, éclatait en France. — Et cette horrible guerre, hélas! n'est que différée, si l'on n'entre à temps dans les voies d'une large et grande politique, intelligemment démocratique et sociale. Hélas! hélas! que de sang et de misère!...

Lamartine est mort politiquement jusqu'au jour d'un nouvel et définitif accord. Il ne sera jamais rien comme homme de parti. Il ne ressuscitera qu'au temps glorieux du ralliement universel. Incarnation vivante de l'harmonie, son âme désorientée dans les aigres disputes, s'égare et perd sa vertu s'il essaye d'épouser une dissonance quelconque. S'il voulait tenter de se faire habile, il ne serait qu'entortillé et maladroit. Il n'y a pas à sa lyre une seule corde pour l'intrigue et le savoir faire. Qu'il reste donc au-dessus des partis, planant sur leurs passions et sur leurs querelles, faisant entendre à la nation et au monde les inspirations de son âme et les aspirations de son esprit;

qu'il n'épouse aucun élément dans l'arène où ils se combattent encore les uns les autres en s'excluant. L'esprit, qui planait sur les eaux, ne prenait de parti que contre les ténébreux. Préparer l'avenir, aimer les âmes, inspirer l'accord, et attendre: telle est la mission que lui dicte sa nature. Il est trop grand poète pour pouvoir tenir dans la cage étroite où se trouvent si bien l'aise tant de vulgarités agiles et éminentes. Drapeau de haute conciliation, ou noble parole isolée, barde social exilé, tel est son rôle.

Ce grand miracle, qui a eu une chance au 24 Février, ne s'est pas accompli. Le temps, la raison, la force des choses et le progrès rapide du socialisme organisateur, favorisés par les besoins que seul ce socialisme peut satisfaire, opéreront, sans passer par des convulsions, espérons-le, ce que ce grand jour eût inauguré d'emblée s'il se fût levé quelques années plus tard, au sein d'une opinion mieux préparée et plus mûrie par les idées du siècle. N'incriminons pas les hommes. Leurs fautes ont été celles de leur temps, et la preuve, c'est que Ledru-Rollin et Louis Blanc remis, par impossible, avec l'expérience qu'ils ont aujourd'hui des choses, dans les circonstances où ils se sont trouvés, ne commettraient certes pas les mêmes erreurs.

Ces erreurs, on les leur a fait cruellement expier, et quel compte leur a-t-on tenu de ce qu'il y a eu de sauveur dans une partie de ces erreurs même? Ce sont leurs exagérations qui, à certains égards, leur ont donné autorité sur la tempête. Quelle autre voix eût harangué et contenu les tumultes de l'ouragan, qu'on les accuse, avec une si prodigieuse ignorance, d'avoir soulevé? Les idées théoriques avec lesquelles on suppose que Louis Blanc a excité les classes ouvrières et qui ont insurgé l'opinion contre lui, n'ont pas eu de succès dans ces classes, fort peu passionnées pour l'égalité pratique des salaires.

Ce qui plaisait à ces classes, ce qui emportait leur confiance, ce n'était pas l'idée en elle-même: c'était le sentiment populaire que l'audace de cette idée supposait.

Il est donc faux que les théories de Louis Blanc aient mis le feu aux esprits; les esprits flambaient, et ferme, bien avant qu'il eût dit un mot à l'Hôtel-de-Ville ou au Luxembourg. Si n'eût pas fait prononcer par le Gouvernement provisoire les formules populaires et socialistes qui étaient et qui demeurent les formules historiques de la révolution de Février: *Droit au travail*; — *Organisation du travail*, on en aurait vu de belles dans Paris.

C'est son œuvre historique, et ce sera sa gloire de l'avoir fait. En marquant, sur le cadran officiel de la Révolution, l'heure de l'avènement du socialisme, il en a, d'ailleurs, désarmé la première violence; il a sauvé la société des ravages d'une inondation socialiste emportée, aveugle, révolutionnaire, dont les conséquences eussent été le plus terrible des inconnus. Par de laborieuses conciliations entre patrons et ouvriers, que seul alors il pouvait opérer, il a, en outre, préservé vingt fois Paris des conflagrations les plus redoutables. Les ateliers dit *nationaux*, dont on s'obstine calomnieusement à le rendre responsable, loin d'avoir été créés et organisés par lui, l'ont été sans lui et contre lui. Quant à ses théories du Luxembourg, ce qu'elles avaient de faux et d'intempestif, n'a fait sérieusement du mal qu'au socialisme et à lui-même.

Qu'on n'accuse donc ni Ledru-Rollin, ni Louis Blanc d'avoir soulevé les orages. Les orages avaient leurs causes dans l'atmosphère du temps, dans l'électricité de la Révolution, dans les méfaits accumulés de l'ancien régime, dans les effluves impurs de la féodalité financière, dans les émanations longtemps distillées de l'égoïsme et de la corruption de l'oligarchie des satisfaits, dans ces foyers de paupérisme, d'instabilité et de misères condensés par l'action aveugle du crédit aristocratique et de l'industrialisme spéculateur au sein des grandes cités; dans mille éléments inflammables et explosifs, enfin, réunis aux flancs de la vieille société. En conspirant avec ces nuages flamboyants chargés de foudre, Ledru-Rollin et Louis Blanc, comme Lamartine lui-même, n'ont, en définitif, et en fait, conspiré que comme le paratonnerre. Ce qu'ils ont soulevé réellement, ce ne sont pas les orages populaires, mais les passions et les colères des deux réactions, qui n'en font qu'une

aujourd'hui, contre le socialisme et la République. Ce serait donc à nous de les incriminer, si nous n'étions pas des esprits calmes, ouverts à la raison, sachant tenir compte aux hommes des difficultés des temps, et faire la part des entraînements dans ces trombes des passions et des révolutions qui emportent comme poussière, les trônes, les dynasties, les institutions et les sociétés elles-mêmes.

VICTOR CONSIDÉRANT.  
(*Le Socialisme devant le Siècle*, p. 92.)

## DOCUMENT HISTORIQUE.

Nous croyons utile de publier la statistique suivante, qui se rattache aux événements de Lyon du 13 juin dernier. Le nombre total des inculpés a été de 1877, dont 1487 ont été arrêtés préventivement, savoir 919 les 14 et 15 juin et 568 postérieurement.

Sur ce nombre total 10 sont décédés; 747 ont été mis hors de cause après un interrogatoire; 192 après instruction; 45 ont été renvoyés devant la justice ordinaire; 27 mis à la disposition de l'autorité militaire, comme appartenant à l'armée, et 856 renvoyés à l'instruction des conseils de guerre.

De ces 856 détenus sous mandat d'arrêt, 521 ont encore été mis hors de cause et 335 ont figuré ou figureront devant les conseils de guerre. Dans ce nombre de 335, il a 317 citoyens et 18 sous-officiers ou soldats.

Nota. — Nous empruntons cette statistique au *Courrier de Lyon*, et nous lui laissons la responsabilité de l'exactitude des chiffres; elle nous a paru instructive à plus d'un titre, car elle montre combien peu la liberté individuelle, la première de toutes, se trouve garantie. En effet, il y a de quoi donner à réfléchir, ce nous semble, aux plus optimistes, lorsqu'on voit 1877 inculpés se réduire à 335 à la première investigation un peu sérieuse, ce qui fait 1542 citoyens mal-à-propos enlevés à leurs familles et à leurs affaires, sans compter que, sur ces 335 retenus comme coupables, un grand nombre a été acquitté, quelques-uns même presque sans débats.

LYON, 23-26 décembre. — Par arrêtés du général Gémeau, tous les almanachs républicains sont suspendus dans l'étendue de la 6e division militaire, en état de siège, ainsi que le journal hebdomadaire de Joigneaux; représentant du peuple, *la Feuille du Village*, et les histoires de *la Convention* et de *la Révolution de Février*, par Léonard Gallois.

— Par autre arrêté du 3 janvier 1850, les journaux *la Voix du Peuple*, *la Réforme*, *la Feuille du Peuple*, sont également suspendus, et il est procédé à leur saisie à la poste.

— Le *Courrier de Lyon*, qui avait dénoncé le citoyen DONCIEU, commissaire de police au Pont de Beau-Voisin, a obtenu gain de cause. Par arrêté de M. Chapuis-Montlaville, préfet de l'Isère, du 27 décembre, ce fonctionnaire a été suspendu et ses papiers mis sous scellé. Il est remplacé par M. de Montfort, ancien commissaire de police à Lyon. Le citoyen Doncieu avait été commandant de l'Hôtel-de-Ville de Lyon en février 1848, et était parvenu à maintenir l'ordre par l'influence légitime qu'il exerçait.

— Le café *Fertoret*, aux Brotteaux; celui *Jacob*, à Vaise, et quelques autres, ont été fermés vers la fin de décembre et au commencement de janvier, en vertu de l'état de siège. M. le maire de la Guillotière a obtenu la réouverture du premier et s'est plaint de n'avoir pas été consulté sur une mesure aussi grave, car elle équivaut à la confiscation abolie même par les chartes octroyées par la royauté.

— Depuis de longues années, le cit. FAUCON, tailleur d'habits à Lyon, rue Grenette, était le correspondant du cit. Cabot, et, en cette qualité, avait le dépôt des journaux et brochures édités par cette école socialiste. Une saisie a été opérée chez lui le 3 janvier. Le *Courrier de Lyon* appelle cela la saisie d'une librairie clandestine; mais aussi c'est le *Courrier de Lyon*!

— La *souscription fraternelle*, ouverte par quelques citoyens en faveur des familles des détenus politiques, vient d'être proscrite. On a saisi les livres et l'argent chez le cit. Poyard, trésorier; des visites domiciliaires ont été faites au bureau du *Censeur* et chez les citoyens Kauffmann, Carle et Veyrières, signataires des bons de secours. Cette société s'assemblait ostensiblement depuis le mois de juillet au bureau du *Censeur*, et n'avait pas été inquiétée. Nous avions même publié, en novembre et décembre, le tableau des recettes et dépenses. Le *National*, du 9 janvier, a publié, à ce sujet, une lettre du cit. Kauffmann. Le cit. Greppo, représentant du peuple, également publié à ce sujet une lettre dans *la Démocratie pacifique*, du 12 janvier.

— Le cit. JUIF a été, dit-on, reçu avocat du barreau de Genève.

— Les citoyens *Curtet* et *Magnenant*, condamnés par contumace à la déportation, viennent d'établir une fabri-

(\*) Nous insérons cet article avec d'autant plus de plaisir, que nous y retrouvons les idées émises dans nos articles *La vérité à tous*. Le nom de l'auteur, son grand talent, servent du palladium à nos propres doctrines. On ne dira pas que Considérant n'est pas révolutionnaire ou qu'il est hostile au socialisme.

que d'étoffes de soie à Genève, laquelle pourra faire une désastreuse concurrence à la fabrique de Lyon. Ainsi les étrangers s'enrichissent toujours par suite des discordes civiles. On sait que c'est à la révocation de l'édit de Nantes, par Louis XIV, qui amena l'expatriation des protestants français, qu'est dû l'établissement des fabriques de Crevelt, Eberfeld, Zurich et Manchester.

— On parle d'incorporer le département de Saône-et-Loire dans la 6e division militaire, afin de le soumettre à l'état de siège. Mais où cela nous mènera-t-il ? Est-ce que ce département n'en a pas d'autres limitrophes ? Les soumettra-t-on aussi à l'état de siège ? Y soumettra-t-on aussi toute la France ? Il ne faut abuser de rien, même des meilleures choses, et il n'est pas encore prouvé que l'état de siège soit le meilleur moyen de gouvernement ; au contraire, un ressort trop tendu se brise toujours au moment où l'on y songe le moins.

— Deux nouveaux journaux mensuels ont paru le 1er janvier, *La Presse des Familles* et *Le Nouvellin e du Mois*. A en juger par la lecture du premier numéro, on peut prédire à ces deux journaux, si ce n'est une longue carrière, du moins la certitude qu'ils seront toujours à l'abri des rigueurs du parquet et que l'état de siège respectera leur innocence.

— Le docteur SÉNAC, professeur et directeur de l'École secondaire de médecine, vient d'être destitué de cette dernière fonction. Cette destitution, qui n'a de précédent que celle de M. Bérard, sous Louis-Philippe, a fait à Lyon une grande sensation. Le cit. Sénac était estimé et aimé ; c'était un administrateur d'une haute capacité, et l'on conçoit difficilement le motif d'une semblable mesure à l'égard d'un homme qui, depuis 10 ans, avait dû sacrifier sa clientèle aux exigences de sa place. On lui reproche de n'avoir pas averti l'autorité lorsque l'élève Dubreuil s'empara, le 14 juin, de la salle des cours pour y délibérer sur les événements. Le cit. Sénac devait-il donc se substituer à la police et se faire le dénonciateur de ses élèves !

— Le cit. BARRIER a été installé, le 29 décembre dernier, en qualité de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. Il succède au cit. Pétrequin, et l'on ne peut qu'applaudir au concours qui donne de tels résultats. Il aurait été de bon goût, dans cette cérémonie, que M. le président du Conseil d'administration de hospices se fût abstenu de toute attaque contre les doctrines socialistes ; il a voulu donner une leçon indirecte au docteur Barrier ; mais, outre que les convenances s'y opposaient, il n'est pas de taille à aborder une semblable question. Les écus ne remplacent pas la science.

### ASTRÉOLOGIE.

(Suite. — Voyez page 74.)

VAGABONDAGE ; MENDICITÉ ; PROFESSIONS INNOMMÉES ; BRACONNAGE ; TAPIS-FRANCS ; LOGEMENTS GARNIS ; VOL ; PROSTITUTION.

Nous allons clore la série de l'exploitation de l'homme par l'homme, en jetant un coup-d'œil rapide sur les diverses immoralités sociales énumérées ci-dessus.

Nous voudrions en détourner la vue ; mais la tâche que nous avons entreprise nous en fait un devoir. Quelque répugnance que soit une plaie, le chirurgien doit l'envisager de sang-froid et la sonder avec courage, s'il veut trouver des moyens curatifs. Or, toutes ces choses doivent disparaître, car elles sont contraires à la justice. Tant que la société n'avisera pas un remède héroïque, elle supportera la peine de son indifférence, la peine du crime commis par elle envers ses membres. Le spectre de Lazare mourant de faim se lèvera toujours contre la richesse égoïste ; Spartacus agitera toujours son glaive contre les oppresseurs de l'humanité. Toujours dans les temps de trouble il sortira des bas-fonds de la société ce que la société y aura laissé accumuler. Nettoyons l'étable d'Augias, afin de prévenir les miasmes pestilentiels qui s'en échappent. Qu'il n'y ait plus de bas-fonds dans la société, si l'on veut qu'il n'en sorte pas une écume délétère. Qu'il n'y ait donc plus une extrême misère en face de l'extrême opulence si l'on veut faire cesser l'antagonisme entre les diverses classes. Loin d'armer le pauvre contre le riche ; laissant à la religion et aux mœurs le soin de les allier dans une étreinte fraternelle, nous voulons organiser la société sur la base immuable de la justice ; tous les bons citoyens doivent nous être en aide.

VAGABONDAGE. — Les peuples primitifs n'ont pas flétri le vagabondage, il était identique à leur nature. L'Arabe habitant une tente qu'il transporte au gré de son caprice, s'appelle nomade, c'est-à-dire vagabond. Nos ancêtres, les Francs, étaient aussi nomades comme tous les Barbares

qui se ruèrent sur l'empire romain. Mais partout où la civilisation s'avance, cette sauvage indépendance disparaît. Le vagabondage est devenu un délit social parce que la société a créé le domicile ; il n'est plus permis, sans protester contre la civilisation, d'être nomade. Tout homme, en devenant citoyen, a le devoir de concourir au gouvernement de la société ; il a le devoir et par conséquent le droit d'avoir un domicile. Par les modifications à la propriété que nous avons indiquées, nous assurerons à chacun l'exercice de ce droit au domicile. Alors nous pourrions proscrire le vagabondage, et en le punissant comme un délit, nous rappellerons l'esprit de cette loi de Solon, qui voulait que chaque citoyen fût tenu de déclarer quels étaient ses moyens d'existence.

MENDICITÉ. — Les lois actuelles défendent la mendicité ; elles ont raison. Mais comme elles ne font rien pour l'empêcher, nous ne voyons aucune réponse plausible à faire à celui qui dirait : *Il faut nécessairement que je mendie ou que je vole*. Nous disons, nous, qu'aucun citoyen ne doit être dans cette alternative, et que c'est là la tâche de la société, le problème à résoudre. Jusqu'à ce que ce problème soit résolu, les lois contre la mendicité, contre le vol même, son corollaire obligé, seront impuissantes.

Le travail est la condition de l'existence de l'homme sur la terre. Ou le travail manque à l'homme, ou l'homme manque au travail, et, dans ce dernier cas, il faut savoir s'il ne veut pas ou s'il ne peut pas travailler.

Si le travail manque à l'homme valide, la société doit lui venir en aide. C'est là le droit au travail dont nous avons parlé, et l'on a vu que nous ne l'envisagions pas de la même manière qu'il l'a été par le plus grand nombre des économistes. Nous rémédierons au manque du travail pour l'homme valide par la fondation d'armées industrielles, et le travail ne manquera pas à ces armées, disciplinées et sagement commandées ; l'homme valide qui refusera un enrôlement passager dans ces armées sera traité comme un soldat qui refuse le service, et notre sévérité n'a rien de cruel. De quel droit quelqu'un viendrait-il refuser d'obéir à la loi naturelle du travail, pour s'imposer en parasite à la société, et prélever sa subsistance sur elle, sans rien faire pour la mériter.

On pourra donc, une fois le droit au travail reconnu, et l'exercice de ce droit réglé par la loi, punir comme un malfaiteur tout homme valide qui mendiera au lieu de travailler, car sa plainte n'aura plus d'écho dans les cœurs ; il ne saurait même comment la formuler. Vous avez faim, lui dira-t-on, allez, dans cette ville même vous trouverez, en échange de votre travail, tout ce qui est nécessaire pour vivre en attendant qu'un temps plus heureux vous permette de reprendre vos travaux habituels.

Quant à l'homme invalide, il entrera dans l'hospice civil des invalides, et, par conséquent, il n'aura aucune excuse pour implorer la pitié publique ; la mendicité lui sera également interdite.

PROFESSIONS INNOMMÉES. — Le vagabondage et la mendicité, ne voulant pas s'avouer eux-mêmes, empruntent bien souvent un masque plus ignoble encore à nos yeux. Cent mille hommes se lèvent le matin dans Paris sans savoir où ils dîneront, où ils coucheront le soir. Il en est ainsi dans toutes les grandes villes ; dans toutes une sentine impure existe, prête à se ruir sur la société. Contenue par la force physique seule, la société ne se garantit des funestes atteintes de ces ennemis qu'en employant une armée improductive, et qui, habituée par ce contact des hommes et des choses, porte dans ses relations avec les citoyens sa rudesse et ses mauvaises passions (1) ; chacun a compris que nous venons de parler de la police. Elle aussi doit être réhabilitée ; il faut qu'un homme honnête puisse dire sans honte qu'il appartient à la police.

Toutes ces professions, auxquelles on ne sait quel nom assigner, doivent disparaître. Est-il indispensable qu'il y ait sur les places, sur les ponts, à tous les coins de rues, d'innombrables marchands qui déguisent une demande d'aumône sous le masque d'un trafic ? Que font tous ces baladins, chanteurs de rue et de café ? ces vendeurs de contremarques, ces commissionnaires à tout faire, dégradant la domesticité elle-même ? La hotte du chiffonnier est-elle aussi une nécessité

sociale ? le colportage lui-même, qui a bien pu être, à l'origine, un élément de civilisation, mais qui fait aujourd'hui une concurrence nuisible au commerce sédentaire, peut-il s'immobiliser lorsque tout a changé autour de lui ? Le *porte-balle* appartient au moyen-âge ; l'homme a conquis sa dignité ; il ne peut plus être assimilé à une bête de somme. Si nous poursuivons cette investigation, nous trouverons encore sur notre route une foule d'états dont nous n'en citerons qu'un seul, le *savetier*, qui doivent disparaître d'une société fondée sur la justice, et, par conséquent, sur le triomphe du symbole de la démocratie : *Liberté, Égalité, Fraternité* ! L'homme est le roi de la terre ; il l'a trop longtemps oublié : un roi ne se couvre pas de haillons, ne vit pas dans un bouge infect, ne s'attèle pas à la charrue, ne se nourrit pas d'aliments malsains et délétères.

Nous sommes peut-être sévères pour quelques-uns de ceux qui se livrent à ces professions ; mais nous l'avouons, on a peine à reconnaître un citoyen dans l'homme qui lutte contre un besoin incessant ; dans l'homme qui, pour un modique pourboire, se fait le complaisant valet du premier venu. Nous voulons l'égalité sociale, et par conséquent une égalité qui élève l'inférieur au lieu d'abaisser le supérieur. On l'a dit avant nous : *Il faut allonger les vestes, et non raccourcir les habits*. Nous voulons une égalité de bien-être et non une égalité de misère. Nous voulons donc des citoyens plus ou moins éclairés, mais dont l'instruction, dans tous les cas, soit bien supérieure à celle des prolétaires de nos jours ; nous voulons encore des citoyens plus ou moins riches, mais dont aucun ne soit positivement indigent. C'est le seul moyen, selon nous, d'assurer au suffrage universel sa vérité ; c'est encore le seul moyen pour qu'il n'y ait plus ce qu'on appelle aujourd'hui les *classes dangereuses*, et, sous ce rapport, nous sommes plus conservateurs de l'ordre public que les égoïstes partisans du *statu quo*.

BRACONNAGE. — De même que le vagabondage, le braconnage n'est devenu un délit social que parce que la société, en faisant à chaque citoyen l'obligation du domicile, a, en même temps, créé la propriété, en la soustrayant à l'empire abusif de la force. On conçoit donc parfaitement que le délit de chasser doive être soumis à de certaines limites, dans l'intérêt d'abord de l'agriculture, et ensuite pour la conservation de la propriété ; mais ces limites doivent être rationnelles et ne pas faire dégénérer le droit de chasse en privilège pour l'homme riche au détriment de celui qui ne l'est pas. C'est parce qu'on est homme qu'on a le droit de chasser, et non parce qu'on est propriétaire. Nous aurons donc à chercher les moyens pour que chacun puisse satisfaire une passion naturelle à l'humanité sans causer dommage à autrui.

TAPIS-FRANCS ET LOGEMENTS GARNIS. — Nous voulons poursuivre l'exploitation de l'homme par l'homme sous toutes ses faces, et, à ce titre, nous ne pouvons omettre de signaler cette industrie immonde qu'Eugène SUE a flétrie sous le nom de *tapis-francs*. Nous y joignons cette autre industrie qui consiste à agglomérer, comme un vil troupeau, des ouvriers et d'autres individus qui ne méritent pas ce nom, dans d'ignobles réduits.

Sans rêver les merveilles du phalanstère, il est possible d'offrir à tous les citoyens un domicile ou une résidence dont l'humanité n'ait pas à rougir. Sans créer des divans, des casinos fastueux, il est possible de supprimer la hideuse gargoyle, l'infime cabaret. Ne ferions-nous pas là que rappeler l'homme à sa dignité, en l'entourant d'un suffisant confortable, nous aurons fait beaucoup pour l'amélioration des mœurs. Le vice cherche les ténèbres ; ce n'est que lorsqu'il a appris à ne plus rougir qu'il affronte la clarté du soleil. En supprimant les lieux infects où s'entasse la classe prolétaire ; en répandant la vie et la lumière au sein de nos cités, l'allée sombre et le carrefour impudique disparaîtront. Lorsque chacun pourra et devra posséder un domicile et l'instrument du travail ; lorsque, par l'abaissement des loyers, chacun pourra être logé convenablement ; lorsque la propriété mobilière, devenue inattaquable, ne donnera plus lieu au vagabondage, l'industrie parasite du logement en garni cessera, et avec elle ses conséquences immorales.

Il suffira d'ouvrir, pour les populations d'ouvriers nomades, qui, à certaines époques, vien-

ment dans les villes, de vastes hôtels affermés par l'autorité municipale, et où, moyennant une faible redevance, comme cela se pratique aujourd'hui, ces ouvriers viendront prendre leurs repas, et se reposer des fatigues du jour. Eux aussi entrèrent, par là, dans le mouvement régénérateur, et cela sera d'autant plus juste et même facile, que leur intelligence sera développée par les bienfaits de l'éducation égalitaire.

**VOL. — PROSTITUTION. —** Parler du vol et de la prostitution après avoir parlé du tapis-franc, c'est, en quelque sorte, traiter la même question sous un autre nom. Nous pouvons dire, sans crainte de démenti, que l'ignorance et la misère en sont les principaux véhicules. Sans doute il y a des natures perverses; mais nous aimons à croire que c'est là l'exception et non la règle. Or, contre cette exception, la société ne restera pas plus désarmée qu'elle ne l'est aujourd'hui; les mêmes moyens de répression existeront, et ces moyens pourront être d'autant plus rigoureux qu'ils seront justes, parce que le vol et la prostitution seront sans excuse. Dans tous les cas, la jeunesse sera affranchie de ces crimes, puisqu'elle ne sortira des écoles publiques qu'à 18 ans pour les filles, et à 25 pour les garçons.

Avons-nous justifié la corrélation existante entre les abus et l'oubli du symbole démocratique? avons-nous prouvé que le triomphe de ce dernier suffisait à leur anéantissement? Nous le pensons; et, comme nous l'avons dit, la *liberté* fera cesser l'exploitation de l'homme par la société; l'*égalité*, celle de la société par l'homme, en attendant que la *fraternité* fasse cesser complètement celle de l'homme par l'homme.

(1) Voyez *Vingt-Deux jours de captivité*, par Marius Chastaing. — 1849.

### UN RÊVE HUMANITAIRE.

Le ballon, à qui l'on a voulu faire jouer un rôle utile à la bataille de Fleurus et au siège de Toulon, n'a guère, jusqu'à présent, été considéré que comme une expérience de physique amusante : on fait figurer des ballons dans les fêtes et les soûtennés; car la foule, qui a le sentiment des grandes choses, plus que les académiciens et les corps savants, éprouve pour les ascensions un attrait qui n'a pas diminué depuis les premiers essais de Montgolfier. C'est un instinct profondément humain que celui qui nous pousse à suivre dans l'air, jusqu'à ce qu'on le perde de vue; ce globe gonflé de fumée qui porte les destinées de l'avenir.

L'homme, roi de la création par l'intelligence, est physiquement assez mal partagé. Il n'a ni la rapidité du cerf, ni l'œil de l'aigle, ni l'odorat du chien qui est presque une âme, ni l'aile de l'oiseau, ni la nageoire du poisson; car tout chez lui est sacrifié au cerveau; il faut qu'il s'ajoute toutes les facultés qui lui manquent : le cheval, la voiture et ensuite la locomotive remplacent chez lui la vitesse; le télescope et le microscope valent l'œil de l'aigle; le navire, le bateau à vapeur, la cloche à plonger lui assurent le domaine des eaux. Restait celui de l'air, où l'oiseau nous échappait, poursuivi seulement à quelques centaines de pieds, par la flèche et le fusil, moyens ingénieux de rapprocher les distances.

Il semblerait que Dieu aurait bien pu nous donner des ailes, comme les peintres en prêtent aux anges; mais l'homme, c'est là ce qui fait sa beauté et sa grandeur, ne doit pas posséder ces appendices gênants. Avec la pensée et la main, cet admirable outil, il faut qu'il trouve, hors de lui, toutes ses puissances.

L'idée de s'élever dans les airs n'est pas nouvelle; ce n'est pas d'aujourd'hui que Phaëton a demandé à monter dans le char de Phébus, et que Dédale a lancé du haut d'une tour son fils Icare; leurs chutes sont des ascensions manquées. Ils sont les Pilastres des Rosiers de l'époque fabuleuse. La chute d'Icare semble même être la suite d'une explosion venant de la trop grande dilatation des rayons du soleil, ce que la Mythologie explique par la fonte à la chaleur de la cire qui retenait les plumes de ses ailes. Le char de feu qui emporta Elie au ciel a bien la mine d'un ballon réussi, et les aigles qui enlèvent Esop pour bâtir en l'air le palais du roi Nectanébo ne sont pas si chimériques que l'on pense. Les griffons, les hypogriffes, les pégases, les talonnières, la flèche d'Abaris, le tapis des quatre Facardins témoignent de la persistance de cette idée. La nuit, le rêve ne nous délivre-t-il pas des lois de la pesanteur? Ne nous donne-t-il pas la faculté d'aller, de venir et de voltiger sur la cime des choses, ou de nous perdre dans les hauteurs infinies? Ce songe général et persistant, et qui exprime le désir secret de l'humanité, n'a-t-il aucun sens prophétique? Peut-être le scepticisme moderne traite-t-il trop légèrement les intuitions de ces volitions de l'âme, débarrassée temporairement du contrôle un peu grossier

de la raison et des sens. L'onéiromantie, si religieusement écoutée des anciens, pourrait sans doute expliquer la signification de ce rêve toujours reproduit. Pour nous, nous voyons la réalisation prochaine de la navigation céleste : toute idée formulée est accomplie; tout rêve passe dans l'action. Les idées des rêves sont les formes matérielles des choses, et rien ne peut se concevoir qui ne soit, pas même les aberrations les plus monstrueuses. On n'invente que ce qui existe ou peut exister; l'arabesque la plus fantastique est vaincue par la nature : les restes antédiluviens, la zoologie de la Nouvelle-Hollande, et le monde fourmillant du microscope solaire, sont des copies de toutes les chimères fleuries ou animales.

On a l'idée de voler en l'air, on volera; le problème n'est plus résoudre, et, depuis Cyrano de Bergerac, ce Matamore de génie, qui, le premier a fait, dans son voyage à l'empire et estats du soleil, la description complète d'un aérostat de son invention, parfaitement conforme aux lois de la physique et très-exécutable, la question a fait bien du chemin. Avec cette étonnante simplicité des choses naturelles, le miracle s'opérerait chaque jour dans l'âtre, sans qu'on y fit attention, toutes les fois que la fumée enlèverait du tuyau un morceau de papier brûlé. Il a fallu six mille ans pour tirer une conclusion de ce fait. Le ballon flotte comme l'huile sur le vin, le liège sur l'eau, le boulet de canon sur le mercure, par des relations de pesanteur et de légèreté : une seule loi pèriout.

Par malheur, le ballon n'a encore ni ailes, ni queue, ni cou, ni pattes, rien de ce qui peut servir à le diriger; c'est un vaisseau sans voile et gouvernail, un poisson sans nageoires, un oiseau sans plumes; il flotte, voilà tout. C'est immense, et ce n'est rien; il est si jeune qu'il ne sait pas son chemin, et va au hasard comme un enfant.

Nous ne concevons pas que tous les inventeurs, savants, mécaniciens, chimistes, poètes, ne s'occupent pas perpétuellement de la solution de ce problème de la direction des aérostats, et qu'on passe ce temps à faire des révolutions plus ou moins opportunes, tant que cet important problème n'est pas vidé.

Il est honteux pour l'homme d'avoir trouvé l'hippogriffe qui le transporte dans les régions célestes, et de ne pas savoir le conduire, et cependant, tous les jours, les oiseaux vont et viennent avec une légèreté facile, comme pour nous instruire et nous narguer. L'air, tout fluide qu'il est, offre des points d'appui pour des propulsions, puisque le condor, comme le moineau, monte, descend, va à droite, à gauche, vite ou doucement, selon qu'il lui plaît.

L'autre jour, nous lisions dans une feuille publique qu'un Espagnol, de Cadix, se proposait de partir en ballon de sa ville natale, d'aborder à Madrid, au balcon de la reine, et d'y baiser la main de sa gracieuse Majesté. Un autre journal ajoutait qu'il avait exécuté son programme. C'était un puff, un canard, comme on dit; mais il faut qu'un jour le canard soit une vérité.

Le gouvernement devrait promettre un prix de vingt-cinq millions à celui qui aurait trouvé le moyen de diriger les ballons, et subventionner une vingtaine de savants pour faire des expériences dans ce sens. Ce serait de l'argent bien employé : il faudrait se dépêcher, la chose est urgente. On va dépenser un ou deux milliards, peut-être davantage, pour l'achèvement des chemins de fer; c'est une prodigalité qu'on pourrait s'épargner. Le chemin de fer, à côté de l'aérostat, n'est qu'une invention grossière et barbare, et, d'ailleurs, contraire à la confection de la planète que nous habitons. La preuve en est dans les immenses travaux que nécessite la moindre voie ferrée : terra-plements, remblais, ponts, viaducs, tunnels, c'est à n'en pas finir, et tout cela pour faire, avec mille dangers, dix misérables lieues à l'heure. Le chemin de fer viole évidemment la configuration terrestre; il égratigne trop violemment la face de sa mère pour n'être pas une imagination subversive et transitoire; non que nous voulions le déprécier; il est venu à son temps, et sert à faire prendre patience à l'humanité en satisfaisant son désir de vélocité. Aller en chemin de fer, c'est voler par terre; mais il est temps de quitter le sol : la Providence nous ménage, à coup sûr, cette ironie. Le jour où le réseau de fer sera complet, où l'on viendra de poser le dernier rail-way, un inconnu, un rêveur, un enfant, un fou, se présentera avec le gouvernail et l'aile du ballon, et ce sera si simple, si frêle, si facile, si peu coûteux, que tout le monde s'écriera : Mais je l'aurais trouvé! Les chemins de fer serviront alors de chemins vicinaux, et transporteront seulement les marchandises lourdes et qui n'ont pas besoin d'aller vite, les rentières à rentes viagères, les douaniers craignant pour leur chien, et autres gens de mœurs timides et d'esprit obtus, qui, maintenant, vont à Versailles en gondole et à Rouen en diligence.

Ce temps-là est si prochain que nous espérons bien le voir. Ce sera un beau temps! L'homme deviendra maître de sa planète, et aura conquis son atmosphère. Plus de mers, plus de fleuves, plus de vallées, plus de montagnes, plus de murailles pour l'arrêter : ce sera le vrai règne de la liberté. Par ce seul fait de la direction des aérostats, la face du monde changera immédiatement. Il faudra d'autres formes de gouvernement, d'autres mœurs, une nouvelle architecture, un système de fortification tout différent; mais alors les hommes ne fe-

ront plus la guerre. L'octroi, la douane, les places fortes se supprimeront d'eux-mêmes. Visitez donc des ballons à dix mille pieds en l'air! que feront les lunes, les demi-lunes, les fossés et les contre-escarpes à une armée aérienne! Plus de passeports; aucun gendarme ne pourra demander à M. Green ce banal certificat de moralité dont les voleurs seuls sont pourvus. Les allures des Don-Juan seront toutes différentes; ils descendront du ciel au lieu de venir de l'enfer; et les Bartholo, pour garder leurs Rosines, feront griller et treillager leurs jardins comme des volières; les palais, au lieu de cour d'honneur, auront des toits de cérémonie sur lesquels les ballons armoriés du corps diplomatique auront seuls le privilège de s'abattre.

Le voyage aérien, on le reconnaîtra bien vite, est le plus doux, le plus rapide et le plus sûr. Aucun obstacle à surmonter; on se meut dans un milieu vague, fluide, élastique, qui se déplace devant vous et se referme après votre passage. Tout ce que l'on peut craindre, c'est que le ballon se déchire, que les cordes de la nacelle cassent; il est facile de l'éviter. Les tempêtes ne sont pas à redouter, puisqu'elles s'étendent à peine à une ou deux lieues autour de notre globe, et, qu'en dépassant la sphère des nuages, on retrouve, par le temps le plus affreux, l'air immobile et bleu, et le soleil qui brille placidement.

Quel charmant spectacle ce sera de voir dans l'air, à différentes hauteurs, ces essais d'aérostats peints de couleurs brillantes, dorés le jour par la lumière, et la nuit faisant l'effet, avec leurs centaines d'étoiles, de courir la prétentaine.

Alors les ascensions sur les plus hautes montagnes ne seront qu'un jeu. On pénétrera dans la Chine, on ira à Tombouctou comme à St-Ouen; les déserts de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique seront forcés de livrer leurs secrets. On poussera jusqu'au bout de l'atmosphère qui nous environne. On visitera la création dans tous ses recoins.

Il y aura des ballons de place et des ballons de maître; et pour vanter le luxe de quelqu'un, on dira : il est riche, il a un ballon de trente-quatre mille pieds cubes de gaz; ce qui équivaldra à une calèche à quatre chevaux.

Quand ce rêve sera réalisé, on sentira l'exécution d'un autre déjà formulé par les poètes. L'homme, arrivé aux limites extérieures de son atmosphère, voudra se désorbitier et quitter sa planète. On tentera sérieusement le voyage à la lune d'Astrophe et de Cyrano, et nous ne craignons pas de le dire, on réussira dans cette entreprise. Toute planète lunigère a le droit d'aller visiter son satellite, et les communications aromales ne seront pas toujours suffisantes. On a des choses plus intimes à se dire; aller dans la lune et conquérir Phœbé, cet astre malade et qui a besoin de grands travaux d'assainissement, tel sera le rêve et l'occupation de nos neveux. Cette conquête est au-dessus des forces de l'humanité actuelle. Les années du monde sont de mille ans chacune. L'humanité n'a donc, à l'heure qu'il est, que six ans. On ne peut pas exiger grand-chose d'un enfant si jeune et qui n'a pas beaucoup de dispositions; maintenant il apprend à manger, à marcher, à nager, à voler; plus tard, il pensera et fera de belles choses; mais nous ne serons plus là pour les voir.

Théophile GAUTIER.

### CONNAISSANCES USUELLES.

(Suite. V. page 75.)

Indocti discant, ament meminisse periti.

MAXIMES usuelles tirées des langues étrangères.

16. *Ab hoc et ab hac.* Ces deux mots latins, qui veulent dire de ceci et de cela, s'emploient dans le langage familier à l'égard de quelqu'un qui parle à tort et à travers.

17. *Ad hoc.* Une chose qui est corrélatrice ou conséquente à une autre. Je vous pose une question, et vous n'y répondez pas *ad hoc*, c'est-à-dire vous divaguez. Je vous demande si vous êtes républicain, vous me répondez que vous êtes honnête et modéré, ce qui n'est pas répondre *ad hoc*, parce qu'on peut être républicain ou royaliste, et en même temps honnête et modéré, tout comme on peut être l'un ou l'autre, sans être honnête ni modéré.

18. *Fides punica.* Foi punique. Les Romains se servaient de cette expression pour dire qu'on ne pouvait pas se fier aux promesses des Carthaginois. Maintenant elle s'applique à tous ceux dont on suspecte la bonne foi.

19. *Ite missa est.* Allez, la messe est dite, ou dans un sens moins littéral, le sacrifice est consommé. Ces mots, par lesquels l'officier termine la cérémonie religieuse, s'appliquent familièrement à toute chose qui est finie, à tout long discours après lequel on veut couper la parole à l'orateur, etc.

20. *Sine ira et studio.* Sans colère et sans amour. Tacite s'est servi de ces mots dans son Histoire des Empereurs romains, et on les emploie pour dire qu'on sera impartial.

La suite au prochain numéro.

## DEFINITIONS de mots.

23. *Ab Irato*. Ces deux mots latins veulent dirent en colère, ou par un mouvement impétueux.

24. *Anagramme*. Transposition des lettres d'un mot pour former un autre mot.

25. *Analecta biblion*. Choix de livres.

26. *Anatocisme*. On appelle ainsi l'intérêt de l'intérêt; c'est-à-dire, si en prêtant une somme de 1,000 fr., qui rapporte 50 fr. d'intérêt, on stipule que le débiteur gardera cette somme et en paiera l'intérêt, il y a là anatocisme.

27. *Androgyne*, c'est-à-dire mâle et femelle. Une fable grecque dit que l'homme avait d'abord été créé ainsi. La différence entre *androgyne* et *hermaphrodite* consiste en ce que le premier mot signifie un être double, homme et femme, tandis que le second ne s'applique qu'à celui auquel une bizarrerie de la nature aurait donné cumulativement les attributs des deux sexes.

28. *A parté*. Ce deux mots latins veulent dire à part, soit qu'on se parle à soi-même, de manière à ne pouvoir être entendu par ceux qui sont un peu éloignés, soit qu'on parle à quelqu'un en particulier. Au théâtre, on se sert souvent d'*a parté*. Le public entend, mais les acteurs avec lesquels l'auteur de l'*a parté* se trouve en scène sont disposés de manière à être censés ne pas entendre ce qu'il dit. C'est sur cette donnée que repose souvent le comique.

La suite au prochain numéro.

**SURNOMS** et qualifications diverses donnés à des hommes célèbres.

25. *Alcmène (fils d')*. Hercule est souvent désigné sous ce nom.

26. *Claremont (L'hôte de)*. On a appelé ainsi Louis-Philippe du nom du lieu où il s'est retiré après avoir été chassé de France.

27. *Goritz (Le vieillard ou L'exilé de)*. Charles X, chassé de France par le peuple, s'étant retiré à Goritz, en Bohême, on s'est servi de ces expressions pour le désigner.

28. *Mélèse (L'aveugle du)*. On appelle ainsi Homère.

29. *Stagyrite (le)* Aristote, philosophe grec, fondateur de la secte des péripéticiens, est quelquefois appelé ainsi.

30. *Veuve (Les enfants de la)*. On appelle ainsi les francs-maçons par suite d'une tradition expliquée aux initiés et que nous ne pouvons révéler.

La suite au prochain numéro.

**NOMS** d'hommes réels ou imaginaires servant de types.

19. *Abeilard*. Ce philosophe célèbre du moyen âge, ayant été surpris dans un commerce criminel avec *Héloïse*, par le chanoine *Fulbert*, oncle de cette dernière, fut, par ordre de cet homme barbare, et malgré les supplications de sa nièce, privé du signe distinctif de l'homme. Abeilard se retira de l'enseignement et Héloïse alla s'envelir dans un cloître. Tout le monde connaît les *Lettres d'Héloïse à Abeilard*, dont la meilleure traduction en vers est celle de Colardeau. Le nom d'Abeilard est devenu un type commun dans la conversation.

20. *Acheul (Disciples de Saint-)*. On appelle ainsi les jésuites laïques du nom d'une maison célèbre de cet ordre. On a longtemps reproché à Dupin aîné, aujourd'hui président de l'Assemblée législative, d'avoir porté les cordons du dais à une procession de Saint-Acheul.

21. *Agnès*. Est le type de la jeune fille innocente et naïve.

22. *Aristarque*. Est le type du critique sévère, mais éclairé; il sert d'opposition au type du critique jaloux qu'on désigne sous le nom *Zoile*.

23. *Bull (John)*. On personnifie ainsi le peuple anglais.

24. *Carabas (Marquis de)*. Béranger a créé ce type qui sert à désigner l'homme entiché de sa noblesse.

25. *Caton*. Homme de mœurs rigides. Ce type vient de Caton l'ancien, dit le *Censeur*, parce qu'il exerça cette fonction à Rome dans les premiers jours de la République.

26. *Cave (Rats de)*. Dans le langage trivial, on désigne ainsi les employés des droits réunis. C'est une faute grave, car, en définitif, ils ne font qu'exécuter une loi, mauvaise, il est vrai, mais qu'il ne dépend pas d'eux de changer. On a toujours tort de flétrir, par un sobriquet, un peuple, une classe d'individus, ou même un seul homme; car c'est contraire au dogme de la fraternité.

27. *Cicéron*. Cet orateur romain sert de type aux orateurs.

28. *Diagoras*. Philosophe grec, niait la divinité. Son nom sert de type à l'homme qui a le malheur de professer l'athéisme.

29. *Frontin*. Valet intrigant et effronté. Type créé par Molière.

La suite au prochain numéro.

## LOCUTIONS DIVERSES.

18. *Ariane (Le fil d')*. Thésée ayant été enfermé dans le labyrinthe de Crète pour être dévoré par le minotaure, suivant une fable grecque, n'aurait pu éviter ce monstre et sortir du labyrinthe si Ariane ne lui avait donné un fil pour se reconnaître dans les immenses détours qu'il avait à parcourir. La politique est aussi un labyrinthe, et pour en sortir il faudrait le fil d'Ariane, et ce fil est tout simplement la logique qui a pour bases la justice et la bonne foi.

19. *Bellerophon (L'hospitalité du)*. Napoléon, après la bataille de Waterloo, refusa les offres qui lui étaient faites de passer en Amérique; il préféra se confier à la générosité anglaise. « Je viens, dit-il dans une lettre célèbre, m'asseoir, comme Thémistocle, au foyer britannique. » La réponse du gouvernement anglais fut un ordre de le traiter comme prisonnier de guerre, et il fut embarqué sur le *Bellerophon* pour aller mourir à Sainte-Hélène. Mais ce fut là le crime du gouvernement, et non celui du peuple anglais.

20. *Catimini (Aller en)*. Se rendre dans quelqu'un droit en cachette.

21. *Hangard (Mettre sous le)*. Signifie mettre de côté une chose pour passer à une autre.

22. *Jérusalem (La rue de)*. On appelle ainsi la police.

23. *Morphée (Les douceurs de)*. Morphée étant le dieu du sommeil, on appelle ainsi l'action de dormir.

24. *Pilate (D'Hérode à)*. Jésus-Christ ayant été renvoyé pour être jugé, par Hérode, roi de Galilée, à Pilate, proconsul romain, qui, lui-même le renvoya aux prêtres de Jérusalem, on se sert de cette expression pour désigner le conflit qui s'élève entre diverses juridictions, ou le ballotage qu'on éprouve avant d'obtenir une solution lorsqu'on se trouve obligé de s'adresser à diverses personnes.

La suite au prochain numéro.

## A LA MONTAGNE.

AIR de Guillaume Tell.

Soutiens du cole évangélique,  
De nos droits fidèles garants,  
Francs Montagnards! serrez vos rangs  
Et sauvez notre République.  
Apôtres de l'Egalité!  
Répondez à notre suffrage.  
Marchons, marchons, avec courage,  
Au temple de la Liberté. (bis.)

En vain des hommes sacrilèges  
Voudraient, retournant au passé,  
Du despotisme renversé  
Rétablir les vieux privilèges.  
Sous le vent de l'iniquité,  
Ils sont condamnés au naufrage.  
Marchons, marchons, avec courage,  
Au temple de la Liberté. (bis.)

Dieu, dans sa sagesse profonde,  
Ne créa ni petits, ni grands;  
L'orgueil enfanta les tyrans,  
Et la peur les fit rois du monde.  
Trop longtemps leur joug détesté  
Tint le peuple dans l'esclavage.  
Marchons, marchons, avec courage,  
Au temple de la Liberté. (bis.)

Sans s'arrêter, le progrès marche;  
Il envahit le genre humain.  
Les Peuples, se donnant la main,  
Au port dirigent la sainte arche.  
Bientôt, de la Fraternité,  
Amis! nous touchons la plage.  
Marchons, marchons, avec courage,  
Au temple de la Liberté. (bis.)

B. JOLY.

Explication du Logogryphe inséré page 76.

Le mot est *châtaigne*, dans lequel on trouve *chat*, *chaîne*, *chien* et *niche* qui est l'anagramme de chien.

Le Gérant DEVERT.

Lyon. Impr. RODANET, rue de l'Archevêché, 3.

## DES CAUSES DU MALAISE SOCIAL ET DE LEUR REMÈDE

## ASTRÉOLOGIE

Par Marius CHASTAING. 1re partie, in-12.

Prix : 50 Cent.

Au bureau de la Tribune Lyonnaise, et chez l'Auteur, Rue St-Jean, 53, au 2c.

## Plus de Douleurs !!

Elles sont guéries promptement par le **TOPIQUE-BERTRAND**, pharmacien-chimiste de 1re classe. Souvent une application suffit. — Prix : 25 centimes et au-dessus, chez l'inventeur, à Lyon, place Bellecour, 12, près la place Lévis et dans la plupart des pharmacies. (303-5)

## DESIR ET ARQUICHE.

Seuls concessionnaires des procédés de M. H. DE RUOLZ, pour l'application de l'or et de l'argent sur les métaux.

Ont obtenu le prix Monthyon et des rapports favorables des académies de Paris et de Lyon.

**COUVERTS** en pakfoid, dorés et argentés, ayant le poids, le son, la solidité et la forme de la plus belle argenterie.

**BRONZES** et orfèvreries pour le service des églises; modèles riches et variés. — **ORNEMENTS** de cheminée. — **SERVICE** de table. — **RÉPARATIONS** des vieux bronzes et vieux plaqués. — Le tout à des prix fixes et modérés.

EXPÉDITION pour la France et l'étranger.

Magasins place des Terraux, 19. — Fabrique et magasin rue Tramassac, 22. (504-4)

M<sup>ME</sup> GRAND-CLÉMENT,

Artiste peintre, de Paris, applique avec succès ses connaissances en dessin à toute espèce d'ouvrages en cheveux.

A Lyon, quai de la Révolution, n° 22, et rue Mercière, n° 22.

On trouve dans son magasin un assortiment complet de boucles, chiffres, broches, palmes, plumes, fleurs, tombeaux, sujets divers. — Ouvrages tressés pour fantaisie, bracelets, colliers, tours de col, bagues, broches, boucles d'oreilles, croix, épingles, etc. — Le tout à des prix modérés. — Les cheveux confiés sont toujours fidèlement employés. (510-5)

**INDICATEUR-ANNUAIRE** de la fabrique d'étoffes de soie de Lyon, 1849-1850, contenant tous les renseignements utiles à la fabrique: adresses des négociants, commissionnaires, etc. avec indication des spécialités; description des inventions relatives à la fabrique; compte-rendu des expositions publiques, etc.

Par J. FALCONNET, prud'homme, chef d'atelier; un vol. in-18. — Prix: un franc, au secrétariat du Conseil des prud'hommes (Hôtel-de-Ville), et chez M. Falconnet, côte des Carmélites, 25. (512-5)

## GUÉRISON

## DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, Gales, Rougeurs, Goutte, Rhumatismes, Ulcères, Écoulements, Pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vive du sang ou des humeurs.

PAR LE SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de médecine et de pharmacie, Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE rue Palais-Grillet, n. 23. (215-9)